



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture

## Bureau de l'Évaluation

---

**Projet pour la sécurité alimentaire, la gestion des  
ressources naturelles et le développement local  
durables de Marigot - GCP /HAI/021/SPA**

**Annexes**

# Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

## Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

*Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.*

*Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.*

© FAO 2013

*La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.*

*Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).*

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED  
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153  
Rome, Italie  
Courriel: [evaluation@fao.org](mailto:evaluation@fao.org)

## Table des matières

<b>Annexe 1.</b>	<b>Termes de référence de l'évaluation .....</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 2.</b>	<b>Bref profil des membres de l'équipe .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 3.</b>	<b>Liste de documents examinés .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 4.</b>	<b>Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 5.</b>	<b>Liste des produits du projet, par composante et par activité .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 6.</b>	<b>Outils d'évaluation .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 7.</b>	<b>Aspects de la problématique de l'institutionnalité locale et de la planification pertinents pour le Projet .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 8.</b>	<b>Réalisation au niveau des résultats (effets) détaillés par activité .....</b>	<b>42</b>

## **Annexe 1. Termes de référence de l'évaluation**

### **1 Antécédents du projet**

1. Le projet GCP /HAI/021/SPA a été signé le 22 octobre 2008 par l'Agence Espagnole pour la Coopération International et le Développement (AECID), la FAO et le Gouvernement haïtien à travers le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). La contribution de l'AECID a été de 2.472.392 USD. Le 3 avril 2013, le projet avait dépensé 2.066.624 USD, soit 83,6% du budget disponible. Le projet, officiellement démarré le 3 novembre 2008, va clore le 30 avril 2013, après l'approbation d'une prolongation sans incidences financières.
2. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration, dans la commune de Marigot, des conditions de vie et de sécurité alimentaire des ménages par une élévation de leur état nutritionnel et de leur santé, à travers une croissance et une diversification de la production et des revenus, et grâce à une gouvernance locale et des capacités de gestion territoriale renforcées.
3. Les résultats attendus du projet sont les quatre suivants, articulés par activités :
  - Un dispositif de facilitation, de partenariat et de gestion, conduit par les acteurs locaux, est fonctionnel à travers:
    - Mise en place d'une équipe et de méthodes et procédures du développement territorial participatif et négocié (DTPN) pour redynamiser le Bureau agricole communal (BAC) ;
    - Appui à la conduite avec les familles rurales d'un diagnostic, de la programmation et du suivi participatifs et négociés afin d'évaluer la situation agro-socio-économique et de sécurité alimentaire de départ et d'identifier les potentialités et les moyens disponibles ;
    - Appui à l'organisation et au renforcement des groupements de base ;
    - Appui aux mécanismes d'accompagnement au niveau du financement et de la circulation de l'information, en s'appuyant sur les structures de crédit et d'épargne existantes ;
    - Etablissement d'un partenariat de coopération décentralisée.
  - Les familles paysannes ont pu intensifier, diversifier et valoriser, de manière durable, leurs productions à travers :
    - Appui au système de champs-école ;
    - Intensification des cultures en irrigué ;
    - Aménagement des parcelles de mornes ;
    - Diversification des activités et actions innovantes ;
    - Promotion d'actions en amont et en aval de la production ;
    - Valorisation des produits et recherche de débouchés.
  - Une gestion durable des ressources naturelles est appliquée à tous les niveaux, à travers :
    - Connaissance des paysages ruraux ;
    - Petits aménagements de mornes, de plaines et de la pêche littorale ;
    - Aménagement des forêts énergétiques communales ;
    - Infrastructures et équipement en faveur du désenclavement.

- Les conditions d'existence et la sécurité alimentaire ont été améliorées et les groupes les plus vulnérables ont été impliqués et appuyés, à travers :
    - Actions sanitaires et nutritionnelles en faveur des enfants scolarisés ;
    - Appui au Centre de santé ;
    - Aménagement de points d'eau ;
    - Développement des micro-jardins hors-sol ;
    - Développement des petits métiers pour les jeunes ruraux ;
    - Etablissement d'un fonds de secours en matière d'urgence alimentaire et de solidarité avec les familles vulnérables.
4. Le projet a été géré par la FAO en partenariat avec d'institutions et organisations locales, régionales et nationales s'appuyant sur les expériences acquises dans d'autres communes du pays pour la mise en place de mécanismes de développement territorial participatif et négocié. La stratégie proposée s'inscrit dans la responsabilisation des acteurs locaux afin qu'ils gèrent eux-mêmes la dynamique de développement local initiée par le projet sur les quatre années effectives de son existence.
  5. Le responsable du budget est le Représentant de la FAO en Haïti alors que la Division des terres et des eaux (NRL) fournit l'appui technique au projet en tant que division technique chef de file (LTO).

## **2 Objectif de l'évaluation**

6. Le projet a été déjà considéré par l'Evaluation de la coopération de la FAO en Haïti 2005-2010 parmi l'ensemble des initiatives de la FAO dans le pays. Une évaluation finale séparée du projet a été maintenant requise par l'AECID à travers la Représentation de la FAO en Haïti.
7. L'évaluation prendra en compte l'entière durée et se tiendra à la fin du projet dans le double objectif de rendre compte à toutes les parties prenantes, y compris les participants au projet, et de tirer de leçons utiles en vue de répliquer les bonnes pratiques à d'autres projets. Les leçons tirées pourront également être utiles pour l'élaboration d'une deuxième phase qui pourrait s'étendre sur Cayes Jacmel.
8. Les parties prenantes principales du projet sont les groupes cibles, les organisations partenaires, l'AECID, le gouvernement de Haïti et la FAO. Du côté du gouvernement haïtien, le MARNDR et le MPCE ont un intérêt particulier en tant que contreparties du projet. Du côté de la FAO, la Représentation en Haïti et la division technique chef de file NRL sont spécialement concernées.
9. De manière secondaire, l'évaluation considérera comme parties prenantes l'ensemble des habitants de la commune de Marigot et les différents acteurs locaux présents dans la zone tels que les institutions territoriales (Commune, CASEC), les organisations de producteurs et les associations à caractère économique, social et culturel.
10. Les groupes cibles du projet sont 5.000 familles rurales des mornes et de la plaine littorale (environ 30.000 bénéficiaires directes) et les organisations paysannes et les collectivités locales, et les structures déconcentrées de l'Etat (le MARNDR en particulier) qui ont

bénéficié des méthodes et des renforcements nécessaires pour leur permettre de jouer leur fonction de facilitation, d'accompagnement et d'appui technique et organisationnel auprès des familles rurales.

### **3 Cadre de l'évaluation**

#### **3.1 Portée**

11. L'évaluation analysera le projet depuis sa conception jusqu'à présent. L'évaluation développera différents outils pour assurer la participation de tous les groupes de parties prenantes.

#### **3.2 Critères de l'évaluation**

12. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité.
13. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, l'évaluation portera sur le respect des principes suivants communs de programmation par pays des Nations Unies: Approches fondées sur les droits de l'homme (HRBA) / Droit à l'alimentation / Droit à un travail décent; Parité hommes-femmes ; Durabilité environnementale ; Renforcement des capacités et Gestion axée sur les résultats.

#### **3.3 Domaines de l'évaluation**

14. L'évaluation passera en revue le projet GCP /HAI/021/SPA à partir des éléments décrits ci-dessous.

### **I. Pertinence du concept et de l'approche**

- a. Pertinence du projet, au moment du dessin du projet et au moment de l'évaluation, par rapport à :
  - Les attentes et les besoins de la population ;
  - Les priorités au niveau national en matière de développement, notamment le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007-2010, le Plan National d'Investissement Agricole 2010-2016 (PNIA 2010-2016) et le Plan d'Action pour la Réhabilitation et le Développement d'Haïti (PARDH – 2010-2011) ;
  - Le Cadre National des Priorités à Moyen Terme (NMTPF) 2009-2012 de la FAO dans sa version originelle et révisée ;
  - Le Cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement d'Haïti (UNDAF -2009-2011) ensuite remplacé par le Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies en Haïti (ISF) ;
  - Les Objectifs mondiaux de la FAO, ses Fonctions essentielles, en particulier la Fonction E : Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités ; et ses Objectifs stratégiques, en particulier les Objectifs A : Intensification durable de la production agricole, F : Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques

et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture, H : Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et K : Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales;

- Les Résultats de la FAO en réponse aux priorités de la région Amérique Latine et Caraïbes ;
- Les politiques et stratégies pour la coopération au développement de l'AECID ;
- Les autres programmes d'aide dans les domaines de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et le développement local durables.

b. Solidité et réalisme de la théorie du changement étayant le projet;

c. Clarté, cohérence et réalisme du cadre logique<sup>1</sup> du projet et de sa conception, notamment:

- Relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats attendus (objectifs immédiats) et l'impact (objectifs de développement);
- Validité des indicateurs, des hypothèses et des risques;
- Approche et méthodologie;
- Ressources (humaines et financières) et durée;
- Identification et analyse des parties prenantes et des bénéficiaires;
- Arrangements en matière de structure institutionnelle et de gestion.

## II. Efficacité des produits et des résultats

d. Efficacité globale du projet, actuelle ou potentielle, à atteindre ses objectifs immédiats :

- Description et analyse des résultats produits, en termes de quantité, qualité, rapidité et utilisation. L'évaluation examinera notamment :
  - ✓ Les méthodes du développement territorial participatif et négocié développées ;
  - ✓ Le diagnostic sur la situation agro-socio-économique et de sécurité alimentaire ;
  - ✓ Les mécanismes pour le crédit et l'épargne mis en place ;
  - ✓ Les partenariats de coopération décentralisée créés ;
  - ✓ Le système de champs-école comme il a été renforcé par le projet;
  - ✓ Les infrastructures et l'équipement en faveur du désenclavement en place ;
  - ✓ Le Centre de santé comme il a été renforcé par le projet;
  - ✓ Les points d'eau réaménagés ;
  - ✓ Le fonds de secours alimentaire mis en place.
- Description et analyse des résultats obtenus, attendus et non attendus, leur solidité et leur assimilation et diffusion escomptés. L'évaluation examinera notamment :
  - ✓ La mesure dans laquelle le dispositif de facilitation, de partenariat et de gestion est fonctionnel et conduit par les acteurs locaux et les mécanismes de développement territorial participatif et négocié déjà existants ont été appuyés ;
  - ✓ La mesure dans laquelle la production a été intensifiée, diversifiée et valorisée de manière durable ;
  - ✓ La mesure dans laquelle la gestion des ressources naturelles a été améliorée ;
  - ✓ La mesure dans laquelle les conditions d'existence et de sécurité alimentaire des groupes cibles ont été améliorées.

---

<sup>1</sup> Le cadre logique adopte l'approche de gestion axée sur les résultats dans un projet.

- e. Utilisation faite par le projet des produits normatifs et informatifs de la FAO tels que le « Développement territorial participatif et négocié (DTPN) » et la « Guide pratique d'aménagement des bassins versants », et contribution actuelle et potentielle du projet à la fonction normative et de diffusion de connaissances de l'Organisation.

### **III. Efficience et efficacité des processus de mise en œuvre du projet**

f. Évaluation de la gestion du projet:

- Qualité, réalisme et orientation des plans de travail;
- Analyse de l'exécution, des causes et des conséquences des retards, en particulier suite au tremblement de terre en 2010, et de toute mesure corrective prise, le cas échéant;
- Analyse de l'appui apporté par les consultants recrutés sur de thèmes spécifiques comme approche participative, équité de genre, aménagement et gestion des bassins versants, financement rural et crédit ;
- Analyse de l'efficience de l'utilisation des Letters of Agreement (LoA) avec les différentes catégories d'institutions impliquées ;
- Suivi et boucle de rétroaction pour améliorer la gestion et les opérations;
- Facteurs qui ont facilité ou nui à l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet, y compris la disponibilité des ressources humaines et la participation directe des groupes bénéficiaires ;
- Gestion du personnel;
- Approche et stratégies utilisées ;
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de sortie.

g. Cadre institutionnel:

- Soutien administratif et technique de la part des bureaux de la FAO, au niveau du siège en ce que concerne la LTO ; le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la gestion du programme de terrain et les aspects administratifs ; ainsi que la Représentation de la FAO en Haïti pour la gestion du projet;
- Cadre institutionnel, processus de revue interne, coordination et organes de direction;
- Apports et soutien du gouvernement, de l'AECID et des partenaires fournisseurs de ressources.

h. Évaluation de la gestion des ressources financières, notamment:

- Pertinence et réalisme des allocations budgétaires pour atteindre les résultats escomptés;
- Adéquation et réalisme des révisions budgétaires par rapport aux besoins de mise en œuvre et objectifs du projet;
- Taux d'exécution et solde budgétaire au moment de l'évaluation et par rapport aux plans de travail.

### **IV. Analyse de l'application des principes communs de l'ONU de programmation par pays et thèmes transversaux**

i. Analyse de l'intégration des considérations de parité hommes-femmes pour l'égalité entre hommes et femmes.<sup>2</sup> Ceci couvrira:

- La mesure dans laquelle les questions de parité hommes-femmes étaient reflétées dans les objectifs et la conception du projet pour prendre en compte les besoins, les priorités et les

---

<sup>2</sup> Voir: [http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO\\_FinalGender\\_Policy\\_2012.pdf](http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO_FinalGender_Policy_2012.pdf)

contraintes à la fois pour les femmes et les hommes, et dans l'identification des bénéficiaires;

- La mesure dans laquelle les considérations de parité hommes-femmes ont été prises en compte dans la gestion du projet et en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'accès aux terres; notamment, l'évaluation analysera l'apport des consultants recrutés sur l'équité de genre pour l'intégration de cette perspective dans la gestion du projet ;
- La mesure dans laquelle les considérations de relations et de parité hommes-femmes ont été, ou seront probablement, affectées par le projet.
  - j. Analyse de la dimension 'Renforcement des capacités' dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet, au niveau individuel, organisationnel et de l'environnement porteur.<sup>3</sup> Il s'agira notamment de renforcement des capacités des organisations et institutions locales dans les différents thèmes techniques, par exemple la gestion territoriale, et en matière de planification, budgétisation, partenariat et négociation.
  - k. Analyse de l'adoption de l'Approche fondée sur les droits de l'homme, à savoir:
    - L'intégration de la dimension et des principes du droit à l'alimentation, dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet;
    - L'intégration des préoccupations d'emploi rural décent dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet.
      - l. Analyse des partenariats et des alliances, avec le PAM et les institutions gouvernementales et non-gouvernementales. Celle-ci portera notamment sur les aspects suivants:<sup>4</sup>
        - Leur planification dans la conception du projet et leur mise en œuvre;
        - Leur domaine et solidité ;
        - Leur effet sur les résultats et la durabilité du projet.
      - m. Analyse de la façon dont les impacts environnementaux ont été pris en considération et traités, suivant les étapes et les critères énoncés dans les directives de l'Etude de l'Impact Environnemental (EIE) de la FAO.

## V. Impact

- n. Impact global du projet, actuel ou potentiel, positif et négatif, produit directement ou indirectement, intentionnellement ou non, en particulier sur les groupes cibles les plus vulnérables tels que les femmes et les jeunes.
- o. Contribution globale du projet au Cadre de Programmation par Pays (2013-2016) de la République d'Haïti, aux Objectifs stratégiques de la FAO (en particulier les Objectifs A, F, H et K), ainsi qu'à la mise en œuvre des Fonctions essentielles de la FAO (en particulier la Fonction E).

## VI. Durabilité

- p. Les perspectives de maintien et d'ampliation des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions hôtes, après la fin du projet. L'évaluation de la durabilité comprendra :

<sup>3</sup> Voir: <http://www.fao.org/capacitydevelopment/en/>

<sup>4</sup> Voir: <http://www.fao.org/partnerships/partners-home/en/>

- durabilité institutionnelle, technique, sociale et économique des technologies, innovations et processus proposés;
  - perspectives d'une utilisation institutionnelle et intégration des capacités acquises, et diffusion au-delà des bénéficiaires et du projet;
  - durabilité environnementale: contribution du projet à la gestion durable des ressources naturelles en termes de maintien et régénération de la base de ressources naturelles.
15. Sur la base de cette analyse, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations en vue d'une action ultérieure de la part du gouvernement, de la FAO, de l'AECID et des autres parties prenantes afin d'assurer un développement durable, y compris des activités de suivi ou d'ampliation si nécessaire. L'évaluation attirera l'attention sur les bonnes pratiques et les leçons spécifiques pouvant intéresser des activités similaires. Toute proposition d'aide ultérieure devra spécifier les objectifs et produits majeurs ainsi que les apports financiers et techniques indicatifs requis.

## 4 Méthodologie de l'évaluation

### 4.1 Approche et outils

16. L'évaluation adhèrera aux normes et standards de l'UNEG.<sup>5</sup>
17. L'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des données et des informations rassemblées étayera la validation de celles-ci ainsi que leur analyse, et appuiera les conclusions et recommandations.
18. L'évaluation utilisera les outils suivants :
- Examen des documents, rapports techniques, rapport interne d'examen à mi-parcours, rapports de suivi, minutes des réunions annuelles et semi-annuelle et autres documents internes du projet ;
  - Examen des produits spécifiques tels que le Site Internet du Projet, les publications, la newsletter et autres matériels et rapports ;
  - Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, parties prenantes internes et externes et participants, appuyés par des listes de contrôle ou de protocole d'entretien, pour solliciter leurs points de vue sur les réalisations du projet ;
  - Observation directe sur le terrain.
19. Une attention particulière sera portée aux femmes et autres groupes sous-privilegiés afin de s'assurer qu'ils sont consultés de manière adéquate. Dans la mesure où cela est possible et approprié, des non-participants seront également consultés afin de sonder leurs opinions. Le Cadre des moyens d'existence durable<sup>6</sup> et le cadre des atouts, points faibles,

<sup>5</sup> United Nations Evaluation Group: Groupe de l'Évaluation de Nations Unies ; <http://www.uneval.org/>

<sup>6</sup> Le Cadre des moyens d'existence durable identifie cinq aspects capitaux distincts (humain, social, naturel, financier et physique), chacun incluant différents éléments. Il aide à améliorer la compréhension des moyens d'existence, en particulier des pauvres. Pour plus d'informations, consulter entre autre: <http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0901/section2.pdf>

opportunités et menaces (AFOM)<sup>7</sup> peuvent être utilisés pour l'évaluation des résultats du projet.

#### **4.2 Parties prenantes et processus de consultation**

20. L'équipe d'évaluation discutera en détail avec les principales parties prenantes du projet et prendra en considération leurs perspectives et opinions. Celles-ci sont les suivantes :
  - Les membres du groupe de travail du projet;
  - Les représentants de l'AECID en Haïti ;
  - La Représentation de la FAO en Haïti ;
  - Les représentants du gouvernement au niveau central et déconcentré, en particulier du MARNDR et du MPCE ;
  - Les responsables et le personnel technique des organisations partenaires ;
  - Les groupes cibles du projet et en particulier les plus vulnérables ;
  - Le personnel au siège de la FAO responsable de l'appui technique au projet (NRL) ;
  - Le personnel de la FAO dans le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et dans le Bureau sous-régional pour les Caraïbes;
  - Les différents acteurs locaux présents dans la zone tels que les institutions territoriales, les organisations de producteurs et les associations à caractère économique, social et culturel.
  
21. L'équipe d'évaluation se tiendra en liaison étroite avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, l'AECID, la Représentation de la FAO en Haïti, les membres du groupe de travail du projet et le personnel technique d'appui au projet en NRL au niveau du siège. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées tout objet utile à sa mission, elle n'est pas autorisée à prendre un engagement au nom du gouvernement, du donateur ou de la FAO.
  
22. L'équipe d'évaluation aura une réunion d'information avec le Bureau de l'évaluation de la FAO avant le démarrage de la mission de terrain et des réunions d'information lors de son arrivée en Port-au-Prince avec les parties prenantes suivantes :
  - Représentation de la FAO en Haïti ;
  - Représentants du gouvernement ;
  - Représentants de l'AECID en Haïti ;
  
23. L'équipe présentera ses conclusions et recommandations préliminaires à toutes les parties prenantes principales lors d'une réunion de débriefing auprès de la Représentation en Haïti, afin d'obtenir un retour d'information avant son départ. Les conclusions et recommandations préliminaires seront présentées dans la forme de Présentation Power Point ou d'Aide-Mémoire. Une réunion séparée pour le personnel de la FAO seulement pourra être organisée si jugé opportun par l'équipe d'évaluation en raison de la sensibilité des arguments à traiter. Une téléconférence de débriefing avec OED sera également arrangée juste après le retour de la mission du terrain.

---

<sup>7</sup> AFOM est un outil de planification stratégique d'usage très répandu, également utile dans l'évaluation des interventions en matière de développement, afin d'examiner en profondeur leurs atouts et leurs points faibles, ainsi que les perspectives pour le futur. Il est particulièrement utilisé dans les groupes de réflexion, mais il peut aussi être adapté aux entretiens individuels.

24. La version préliminaire des termes de référence sera distribuée entre les principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par OED. Le rapport d'évaluation préliminaire du projet sera également distribué aux principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

## **5 Rôles et responsabilités**

25. L'évaluation sera menée par OED en coopération avec l'AECID et la Représentation de la FAO en Haïti.
26. Le responsable du budget de la FAO (BH), la division technique chef de file (LTO) et le Groupe de travail du projet à évaluer (PTF), sont chargés d'initier le processus d'évaluation, de rédiger la première version des Termes de référence, et de soutenir le travail de l'équipe d'évaluation. Ils sont tenus de participer à des réunions avec l'équipe, de fournir l'information et la documentation nécessaires, et de commenter les termes de référence et le rapport préliminaires. L'implication des différents membres du groupe de travail du projet dépendra des rôles respectifs et de leur participation dans le projet.
27. Le BH est également chargé de diriger et de coordonner la préparation de la réponse de la direction de la FAO et le rapport de suivi de l'évaluation; il sera pleinement soutenu dans cette tâche par le LTO et le PTF. Les directives d'OED pour la Réponse de la direction et le rapport de suivi fourniront les détails nécessaires sur ce processus.
28. OED sera chargé de la mise en œuvre de toutes les étapes suivantes: la rédaction des termes de référence, l'identification de l'équipe responsable de la réalisation de l'évaluation, le recrutement, l'organisation du travail de l'équipe et la revue de l'ébauche du rapport pour en assurer la qualité en termes de présentation, respect des termes de référence, temps de la rédaction, qualité, clarté et solidité des preuves fournies et analyse à l'appui des conclusions et des recommandations. OED réalisera ces étapes après avoir atteint un consensus avec l'AECID et la Représentation de la FAO en Haïti.
29. OED est également responsable du suivi avec le BH de la préparation en temps opportun de la réponse et du suivi des recommandations par la Direction.
30. L'équipe d'évaluation est chargée de conduire l'évaluation et d'appliquer la méthodologie appropriée, ainsi que de produire le rapport d'évaluation. Tous les membres de l'équipe, y compris le/la chef d'équipe, participeront aux réunions d'information et de débriefing, aux discussions, aux visites sur le terrain, et contribueront à l'évaluation par leurs apports par écrit aux rapports préliminaire et final.
31. Le/la chef d'équipe guidera et coordonnera les membres de l'équipe dans leurs tâches spécifiques, discutera de leurs observations, conclusions et recommandations et préparera le projet de rapport final et le rapport final, regroupant les contributions des membres de l'équipe et les complétant par ses observations.

32. L'équipe d'évaluation sera libre d'étendre la portée, les critères, les questions et les domaines énumérés ci-dessus, ainsi que de développer ses propres outils et cadre d'analyse, dans le temps imparti et selon les ressources disponibles.
33. L'équipe d'évaluation est entièrement responsable de son rapport, qui ne reflètera pas nécessairement les points de vue du gouvernement ou de la FAO. Un rapport d'évaluation n'est pas tenu d'être approuvé techniquement par la FAO mais OED sera chargé de veiller à ce qu'il soit conforme aux normes établies concernant les rapports d'évaluation.
34. En tant que contribution au Système de gestion de connaissances de OED:
  - Le/la chef d'équipe complétera, au même temps de la finalisation du rapport, le questionnaire quantitatif de OED sur la performance du projet;
  - OED demandera à tous les membres de l'équipe de compléter un questionnaire, anonyme et confidentiel, afin d'obtenir leur retro-alimentation sur le processus de l'évaluation.

## **6 Équipe d'évaluation**

35. Les membres de l'équipe de l'évaluation ne devront pas avoir été impliqués, dans le passé, directement dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui technique de l'initiative. Ils devront tous signer le formulaire de «Déclaration d'intérêt» demandé par le Bureau de l'évaluation de la FAO.
36. L'équipe devra constituer le meilleur éventail possible et disponible, de compétences requises pour évaluer le projet et aura, dans son ensemble, expertise dans tous les domaines mentionnés ci-dessous:
  - Agro-économie ;
  - Développement local et participatif ;
  - Gestion des ressources naturelles ;
  - Parité hommes-femmes et HRBA;
  - Conduite d'évaluations.
37. Tous les membres de l'équipe auront un diplôme universitaire et un minimum de 10 années d'expérience professionnelle, ou niveau de compétence équivalent, dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Ils parleront et écriront couramment le français. Les termes de référence individuels seront développés en conséquence des termes de référence globaux, au moment du recrutement de chaque membre de l'équipe.
38. Des expériences précédentes en Haïti et une familiarité avec la FAO sont requises, pour au moins un des membres de l'équipe. En outre, et dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation intégrera un expert haïtien et sera équilibrée en termes de parité hommes-femmes, pour assurer la diversité et la complémentarité des points de vue.

## **7 Produits de l'évaluation**

39. L'équipe d'évaluation préparera une Présentation Power Point ou un Aide-Mémoire avant de laisser Haïti où ses conclusions et recommandations préliminaires seront présentées.

40. Le rapport d'évaluation présentera les informations relevées répondant aux questions et critères énumérés dans les termes de référence. Il inclura un résumé d'orientation. Les données et les analyses sur lesquelles il s'appuiera seront placées en annexe du rapport si elles sont considérées comme importantes pour compléter le rapport principal.
41. Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes et seront hiérarchisées: elles se baseront sur des preuves concrètes, seront pertinentes, ciblées, clairement formulées et réalisables.
42. Dès le début du processus d'évaluation, l'équipe d'évaluation se mettra d'accord sur la structure du rapport, qui se basera sur le modèle fourni en Annexe 1 de ces termes de référence. Le rapport sera préparé en français avec des paragraphes numérotés, selon le modèle standard de OED.
43. Le/la chef d'équipe sera responsable de la soumission du rapport final à OED dans un délai de deux semaines à partir de la conclusion de la mission. OED soumettra ses commentaires à l'équipe dans un délai d'une semaine, à intégrer dans un délai de trois jours ouvrables avant la circulation du rapport préliminaire aux parties prenantes de la FAO pour commentaires et suggestions. Ceux-ci seront envoyés à l'équipe dans les deux semaines, qui les inclura de manière appropriée dans le rapport final dans un délai d'une semaine.
44. Les annexes du rapport d'évaluation comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants, selon le cas:
  - Termes de référence de l'évaluation;
  - Profil des membres de l'équipe;
  - Liste de la documentation analysée;
  - Liste des institutions et des parties prenantes interviewés par l'équipe d'évaluation;
  - Liste des produits du projet;
  - Outils de l'évaluation.

## 8 Calendrier de l'évaluation

45. L'entier processus d'évaluation aura lieu entre avril et juin 2013. La mission de terrain durera environ deux semaines à partir de la quatrième semaine d'avril. Après une téléconférence d'information avec OED, la mission se rendra dans le pays où aura des entretiens préliminaires en Port-au-Prince avec la Représentation de la FAO, les représentants du gouvernement et les représentants de l'AECID avant de se rendre à Marigot. A la moitié de la deuxième semaine, l'équipe rentrera à Port-au-Prince pour rencontrer les parties prenantes basées dans la capitale et pour la réunion de débriefing auprès de la Représentation de la FAO, suite à laquelle elle quittera le pays.
46. Le plan de travail suivant comprend les tâches indicatives prévues pour l'évaluation.

*Table 1. Plan de travail indicatif pour l'évaluation*

TACHE	CALENDRIER	DELAI/DUREE
Finalisation des Termes de Référence	Deuxième semaine d'avril 2013	

Réunion d'information via skype avec OED	Troisième semaine d'avril 2013	2 heures
Examen de la documentation (comprend le développement d'outils d'évaluation et de la matrice d'évaluation)	Troisième semaine d'avril 2013	3 jours
Réunions d'information à PaP avec FAO Haïti, gouvernement et AECID	Quatrième semaine d'avril 2013	1 journée
Mission de terrain à Marigot	Quatrième semaine d'avril et première semaine de mai 2013	7 jours
Rencontres à PaP	Première semaine de mai 2013	3 jours
Préparation d'une Présentation Power Point ou d'un Aide-Mémoire avec les conclusions et recommandations préliminaires	Première semaine de mai 2013	1 demi-journée
Réunion de débriefing à PaP	Première semaine de mai 2013	1 demi-journée
Réunion de débriefing via skype avec OED	Deuxième semaine de mai 2013	2 heures
Préparation de l'ébauche du rapport d'évaluation	Deuxième et troisième semaines de mai 2013	2 semaines
Préparation des commentaires et suggestions de la part de OED	Quatrième semaine de mai 2013	1 semaine
Intégration des commentaires et des suggestions de OED dans l'ébauche du rapport	Cinquième semaine de mai 2013	3 jours ouvrables
Circulation du rapport aux parties prenantes	Première semaine de juin 2013	2 semaines
Intégration des commentaires et suggestions des parties prenantes dans le rapport final	Troisième semaine de juin 2013	1 semaine

**Annex 1. Structure du rapport de l'évaluation**

**Annex 2. Objectifs et résultats stratégiques et fonctions essentielles de la FAO, 2010-2019**

## **Annexe 2. Bref profil des membres de l'équipe**

**Patrick DUMAZERT** est ingénieur agronome spécialisé en développement agricole (I.N.A. P.-G., 1984). Il travaille depuis 1999 comme consultant indépendant spécialisé dans la formulation et évaluation de projets et études en développement rural, sécurité alimentaire, environnement, aménagement du territoire, population et gestion de risques.

Il a auparavant exercé diverses fonctions dans le domaine de l'appui à la formation et la recherche universitaires en développement agricole au Nicaragua (Centre d'Etudes et de Recherche sur la Réforme Agraire, CIERA, Université Centraméricaine, UCA et son Institut de Recherche Nitlapán-UCA) et dans la recherche appliquée en macroéconomie en Amérique Centrale (dans la cadre de la Commission ad-hoc d'appui au développement de l'Amérique Centrale (CADESCA).

Dans les dernières années, il a réalisé des évaluations externes pour des projets PNUD, PNUD/GEF, PNUD/BCPR. BID, Cosude et la Coopération technique Belge, OXFAM, etc. Il est membre du réseau des évaluateurs du PNUD pour les pays ALC depuis 2010.

\*\*\*

**Patrick BOITTIN** est diplômé de l'ISTOM (Ecole d'ingénieurs en Agro-Développement International), et de la Sorbonne (DEA : Pratique et Géographie du Développement). Il travaille comme consultant indépendant spécialisé dans la formulation et l'évaluation de projets, en parallèle d'une Direction Générale d'un Groupement d'Economie Solidaire dans le sud de la France qui rassemble un millier de salariés.

Il a auparavant exercé diverses fonctions dans le domaine de la direction de projets sur des thèmes de micro finance, de relance agricole, d'appui à l'entrepreneuriat local ceci pendant une quinzaine d'années et a assumé ensuite la direction technique d'Action Contre la Faim (Espagne) pendant 2 années. Il est intervenu dans des pays d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Afrique, mais c'est à Madagascar qu'il a exercé le plus longtemps (12 années).

Dans les dernières années, il a réalisé des évaluations externes pour des projets de l'UE, de CARE, de la Croix Rouge, de JRS, de la FAO.

\*\*\*

**Désilhomme SATYR** est Agroéconomiste (MSc.) de formation. Il a des expériences très pertinentes notamment en suivi-évaluation de programmes/projets de développement, en réalisations d'études socio-économiques pour le compte de plusieurs organismes nationaux et internationaux de développement comme PRODEVA, FAES, PNUD et OXFAM.

\*\*\*

### **Annexe 3. Liste de documents examinés**

#### DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES FAO / Système des Nations Unies

---

FAO : Diagnostic participatif Marmelade, 2002.

FAO / Bureau de l'Évaluation : Evaluation de la coopération de la FAO en Haïti 2005-2010, Janvier 2012.

FAO : FICHE D'ACTION POUR HAÏTI (FAO / CE), 2009 – 2010.

FAO : NMTPF originel et révisé, 2009 – 2012.

FAO : Cadre de Programmation Haïti, 2013 -2016.

FAO : XXX Regional Conference, 2008.

FAO : XXXI Regional Conference, 2010.

FAO : XXXII Regional Conference, 2012.

FAO : FAO\_FinalGender\_Policy\_2012.

Système des Nations Unies : UNDAF 2009 – 2011, 2009.

Système des Nations Unies, MPCE : Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti 2010-2011, 2010.

#### DOCUMENTS DE GESTION DU PROJET

---

Plan Operativo Anual AECI – FAO, 2007.

Document de Projet (ProDoc), 2008.

Project Review, 24 Septembre 2008.

Fiche d'Examen de Projet, 2008.

Progress Reports (3), Jan – June 2010, July – Dec 2010, Jan – June 2011.

Quarterly Project Implementation Reports (8), depuis 4/2008 jusqu'à 1/2011.

Budget Révisions (3), Déc. 2009, Set. 2011, Nov. 2012.

Rapports Semestriels (8), Juin 2009 – Décembre 2012.

FAO / MARNDR / AECID : Réunion d'Examen Tripartite (RET), PROCES VERBAL, 23, 24 et 25 mars 2011.

FAO / MARNDR / AECID : Réunion d'Examen Tripartite (RET), PROCES VERBAL, 22, 23 et 24 août 2012.

## PRODUITS DU PROJET / RAPPORT DES PARTENAIRES

---

Rapport du Diagnostic Participatif de la Commune de Marigot, 2009.

Plan Communal de Développement, Novembre 2012.

Conclusions de l'Atelier sur le Développement durable de la Commune de Marigot, 14 février 2013.

AGRICULTURE DURABLE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL EN HAÏTI, L'expérience de la commune de Marigot (brochure), 2013.

Liste des bénéficiaires des 50 premières citernes (Word, sans date).

Liste des bénéficiaires de Fanm Vanyan Marigot, (Word, sans date).

Base de données Responsables de boucs améliorés (Excel, sans date).

Base de données bénéficiaires (emploi) de conservation des sols (Excel, mensuel de novembre 2010 à avril 2013).

Base de données Campagne agricole printemps 2012 (liste de bénéficiaires des semences), 2012.

Liste des bénéficiaires Semences printemps 2013, mars 2013.

Base de données Activités\_REVISION (# bénéficiaires par activité / SC / localité), 2013.

LOA (3) Fond Jean Noël, Grande Rivière, Savane Dubois (janvier 2012).

LOA FED (poules urbaines), 2009.

LOA FHAF (encadrement MUSO), 2010.

LOA KNFP I, novembre 2010.

LOA KNFP II, juin 2012.

ACC JAC/PRRO 108440/FAO/FFW/017-2012 entre le PAM la FAO, relatif à la mise en place d'un programme d'assistance du PAM au titre du programme PRRO 108440.

LOA alphabétisation, avril 2012.

Plans de travail annuels (5), (un power point par SC), 2011.

Plans de travail annuels (5), (un power point par SC), 2012.

Addendum 1, LOA SUCO-Haïti, (sans date).

Composante des Systèmes Financiers Ruraux, Rapport de Formulation (Relance à Marmelade, Introduction à Plaisance et Marigot), Marc Lebrun - décembre 2009.

Etude diagnostique de la situation actuelle du traitement, de la distribution et de la commercialisation du poisson, en vue de la mise en œuvre d'un plan de d'appui et de renforcement au secteur de la pêche et au développement de l'aquaculture, dans la commune de Marigot, département du Sud-Est, M. Abdourahmane DIOP – août 2010.

Formation et suivi sur la technique de Plantules Issues de Fragment de tige (PIF), Gary JERÔME - avril 2013.

FED : Rapport FED Marigot (exécution trimestrielle), 2009.

FHAF : Rapport d'activité de mi-parcours FAO – FHAF (activités), mai 2012.

FHAF : Rapport Final FAO – FHAF (activités), décembre 2012.

KNFP : Rapport final KNFP du Projet Marigot Phase I, avril 2012.

KNFP : Rapport intermédiaire KNFP du Projet Marigot Phase II, septembre 2012

KNFP : Rapport final KNFP du Projet Marigot Phase II, décembre 2012.

SUCO-HAITI : Rapport final volet Sud-Est « Application pratique en compostage dans la commune de Marigot et le département du Nord-Est », septembre 2011.

#### DOCUMENTS DE REFERENCE (Ordre chronologique)

---

GRET – FAMV : Manuel d'agronomie tropicale appliqué à l'agriculture haïtienne, 1990.

CNRA : Haïti face aux défis de la décentralisation, 2001.

CNRA : Problématique de la décentralisation et réalité des collectivités territoriales, 2002.

CNRA : Définition et statut des collectivités territoriales, 2002.

République d'Haïti : Cadre de Coopération Intérimaire 2004-2006, Rapport de Synthèse, 2004.

Evel FANFAN : Les Enjeux de l'autonomie des Collectivités Territoriales au regard de la Constitution de 29 Mars 1987, Faculté de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves, 2004.

République d'Haïti : Décret fixant les principes fondamentaux de gestion des emplois de la fonction publique territoriale et de ses établissements publics, 2005.

République d'Haïti : Décret portant organisation et fonctionnement de la Collectivité municipale, dite Commune ou Municipalité, 2005.

République d'Haïti : Décret portant organisation et fonctionnement des Sections communales, 2005.

République d'Haïti : Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008 – 2010), 2008.

ICCO : Etat des lieux de la sécurité alimentaire en Haïti, 2008.

USAID / DEED : Assessment of policy constraints to effective watershed management, October 2008.

Commune de Kenscoff : Plan de Développement Local 2008 – 2015, 2008.

MARNDR : Recensement Général de l'Agriculture, Résultats du Département du Sud-Est, 2009.

République d'Haïti : Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, 2010.

CNSA : Bilan alimentaire 2009 – 2010, 2010.

CNSA : Actualisation du Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, 2010.

MARNDR: Plan National d'Investissement Agricole, 2010.

MARNDR: Plan de Développement Agricole, 2010 – 2025, Mars 2011.

CNSA : Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire, 2011.

OXFAM : “Sembrar ahora, Revitalizar la agricultura para la reconstrucción y el desarrollo de Haití “, 2012.

CNSA : Haïti, Perspective de la sécurité alimentaire Oct. 2011 – Mars 2012.

AECID : Priorités sectorielles et instruments, <http://www.aecid.ht/contenu.php?lang=fr&idmenu=6>.

\*\*\*

#### Annexe 4. Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation

No	Date	Acteurs	Personnes rencontrées	Lieu de rencontre
1	22 avril	AECID	Rosa SANTRICH	Port-au-Prince
2	22 avril	MARNDR	DG (M. Pierre Guy LAFONTANT) et son équipe	Port-au-Prince
3	23 avril	équipe FAO	Sonel ARISTE et Volny PAULTRE	Port-au-Prince
4	23 avril	équipe projet FAO	Karl Arthur DAPHNIS et son équipe	Marigot
5	24 avril	BAC / PRAM	Affricot LALOUBERT et H LEGOUTE	Marigot
6	24 avril	Mairie	CM : Carlos Sanon et Louis Jean Giles	Marigot
7	24 avril	DDA-SE	Directeur AI (Junior MORENCY) et Sylvio RIDORÉ	Jacmel
8	24 avril	CPRCM	Directeur (Ricot PIERRE)	Marigot
9	25 avril	CDL-Macary	AG des membres	Macary
10	25 avril	MUSO-CPM	AG des Membres	Macary
11	25 avril	Asosyasyon Fanm Dekorem Makorew	AG des Membres	Macary
12	25 avril	CEP-Lavenir	AG des membres	Lavenir-Macary
13	26 avril	ASEF	AG des membres	Dubois colin-Fond Jean Noel
14	26 avril	CDL-Fond Jean Noël	AG des membres	Fond Jean Noel
15	26 avril	Bénéficiaires d'un taureau jersey	Comité de gestion	Duvillon- Fond Jean Noel
16	26 avril	Bénéficiaires d'un système Goute à Goute	Comité de gestion	Duvillon- Fond Jean Noel
17	27 avril	CDL-Savane du Bois	AG des membres	Savane du Bois
18	27 avril	Comité de gestion-SERRE	Equipe de gestion	Savane du Bois
19	27 avril	Bénéficiaires MBV	Comité de gestion + équipes de travail	Savane du Bois
20	27 avril	MUSO-CLPD	AG des Membres	Savane du Bois
21	27 avril	FLORE DES FEMMES	Directrice-Wilda PYRAM	Cayes Jacmel
22	29 avril	CDL- Grande Rivière	AG des membres	Grande Rivière
23	29 avril	MUSO-TAZ	AG des Membres	Grande Rivière
24	29 avril	FHAF	Officier crédit- Maxime PIERRE	Jacmel
25	29 avril	PAM	Chef bureau - Carolina BARRETO et son équipe	Jacmel
26	29 avril	AECID	Technicien permanent SudEst – Claude LATENDRESSE	Jacmel
27	30 avril	Comité gestion MBV-Bois Thomas	Président - Pierre MESSON et son équipe	Bois Thomas-Corail Sout
28	30 avril	SOFA	AG des membres	Bois Thomas-Corail Sout
29	30 avril	CEP-St Pierre	AG des membres	St-Pierre-Corail Sout
30	30 avril	CDL-Corail Sout	AG des membres	St-Pierre-Corail Sout

<b>No</b>	<b>Date</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Lieu de rencontre</b>
31	30 avril	MUSO-LSP	AG des membres	St-Pierre-Corail Sout
32	1 <sup>er</sup> mai	équipe projet FAO	Karl Arthur DAPHNIS et son équipe	Marigot (débriefing)
33	2 mai	MPCE	Dir-UAT/DLP (Herbert PELTROP)	Port-au-Prince
34	2 mai	Équipe projet FAO	Eduardo SEMINARIO	Conférence Skype
35	3 mai	KNFP	Resp. BSR –EUGÈNE D.	Port-au-Prince
36	3 mai	IFOS	Dir. JEAN CLAUDE U.	Port-au-Prince
37	3 mai	Equipe projet FAO	Ex. Coordonnateur Agr. DEFAY	Port-au-Prince
38	3 mai	GRIÉAL	Tony CANTAVE	Port-au-Prince

## **Annexe 5. Liste des produits du projet, par composante et par activité**

### *Composante I*

47. L'exécution a commencé rapidement, à mi 2009, par les activités de promotion de capital social local de la **composante I**, mais celles-ci se sont interrompues une fois que les diagnostics ont été réalisés et les CDL constitués : les compléments prévus en matière de Formation en gouvernance locale et d'Alphabétisation ne se sont matérialisés qu'à la fin 2012 et au début 2013, dans l'accélération de l'exécution survenue dans les 6 derniers mois du Projet.
48. Dès la phase d'induction de la participation et de création des CDL, ont été lancées les activités de la composante II qui sont les plus typiques de l'offre FAO, c'est à dire celles qui nécessitaient le moins de la consolidation des CDL : la distribution de semences de cultures alimentaires de base, et de semences maraîchères pour la production en jardins, avec des actions démonstratives dans le deuxième cas. Les semences maraîchères ont débuté en 2009 dans les zones hautes, pour s'étendre aux zones basses l'année suivante, tandis que les semences alimentaires de base ont commencé dans les zones basses, l'année suivante.
49. **Réhabilitation du BAC** : Au début du projet, Marigot était couvert par le BAC de la commune voisine. Avec un personnel limité, il a participé à la phase de diagnostic participatif et à la mise en place des CDL, son responsable ayant été nommé comme Directeur national du Projet FAO, mais le directeur n'a pas été appuyé directement, ni le BAC réhabilité. Les appuis concrets au BAC (installation d'un bureau doté de personnel et de moyens de travail à Marigot) ont commencé avec un autre Projet (PRAM/AECID) en mai 2010. Le projet n'a donc pas pu réhabiliter le BAC comme il était prévu.
50. **Relais du BAC dans les sections communales** : Malgré l'existence d'anciennes infrastructures appartenant au MARNDR constatées dans plusieurs sections communales, ceci n'a pas été fait.
51. **Campagne d'animation, d'information et de sensibilisation** : Dans le cadre du diagnostic participatif de mai 2009, des actions de sensibilisation ont été menées. Les techniciens, trop peu nombreux, et promus « animateurs sociaux » par la force des circonstances<sup>8</sup>, n'avaient pas l'expertise suffisante pour animer le processus de construction du capital social. Une formation des leaders paysans à la bonne gouvernance (démocratie et organisation, gestion non-violente des conflits, décentralisation, droits humains) a été très appréciée, mais elle a seulement été réalisée vers la fin de 2012.
52. **Mise en place des CDL dans les sections communales** : La conformation des CDL s'est faite en juillet et août 2009, à la suite des diagnostics participatifs réalisés par SC avec la

---

<sup>8</sup> Le problème du profil de poste « animateur » présente d'ailleurs une difficulté dans la mesure où ces « animateurs » avaient des formations de technicien. Dans un premier temps, leur répartition sur le terrain a davantage été technique que géographique. Les animateurs intervenaient tout d'abord, chacun selon sa spécialité ou affinité, sur l'ensemble de la zone. Après une réorganisation du travail, ils ont fini par se concentrer chacun sur une SC, à partir de 2011. L'accompagnement aurait été plus simple si l'attribution géographique avait été faite plus rapidement.

participation des techniciens - animateurs selon la méthodologie MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative). Mis en place dans chacune des cinq sections communales de Marigot, les CDL comptent actuellement un nombre variable de membres (14 à 24)<sup>9</sup>, soient un ou deux leaders communautaires élus par la population de chaque grande « habitation » (*bitasyon* = sous division territoriale de la SC, comprenant plusieurs petites localités), des CASEC et ASEC.

53. Les CDL sont coordonnés par un comité exécutif<sup>10</sup> de 7 à 9 membres, variable d'une section communale à l'autre. Chaque CDL comprend plusieurs commissions sectorielles (Exemple du CDL de Macary : Santé, Agriculture/Environnement, Éducation, Risques et Désastre et Infrastructure) à raison de trois membres par commission. Les CDL disposent généralement d'un statut de fonctionnement et d'un compte bancaire, et leur fréquence de réunion est mensuelle. Les Comités se réunissent régulièrement et ont procédé à des élections de représentants à partir d'élus des localités, ont élaboré des Statuts, certains ont une reconnaissance officielle (mairie, ministère, ainsi qu'un compte en banque).
54. Les femmes y ont une représentation de l'ordre de 30% (respectivement 25%, 33%, 29%, 25% et 17% pour les 5 SC). Les Femmes au sein des Comités Directeurs ont une représentation variable (respectivement 29%, 33%, 22%, 29% et 0% (pour Corail Sout)). Les femmes s'expriment généralement aussi librement que les hommes et sont plus ou moins représentées dans les instances. C'est à Corail Sout que leur place est la plus réduite.
55. **Formulation des PDL:** Les PDL n'ont pas été formulés, le PCD n'a donc pas été formulé sur la base de l'articulation des PDL et la priorisation des actions du PCD dans les sections communales est limitée à une faible proportion de l'ensemble des actions du Plan. Les CDL n'ont pas élaboré leur propre plan d'actions qui aurait pu se substituer à un plan de développement pour leur SC et rendu possible leur synchronie avec l'exécution du PCD (si celui-ci est mis en œuvre).
56. **Mise en place du 3KPM et des Commissions Techniques :** Le 3KPM regroupe, en plus des représentants des cinq CDL, d'autres acteurs locaux (leaders communautaires, autorités locales, représentants de différents secteurs (agricole, éducation, santé,...) de développement, etc. Le 3KPM compte actuellement une trentaine de membres. Conformément à son statut de fonctionnement, il est présidé par le maire principal et devrait se réunir mensuellement. Toutefois, par manque de convocation de la part du Conseil Municipal, il ne s'est pas réuni depuis environ 2 ans, sauf en décembre 2012 pour la session de « validation » du PCD.
57. **Formulation du PCD :** Partant du diagnostic participatif local lancé à la mi- année 2009 pour la mise en place des CDL et qui lui sert de ligne de base, le PCD a été finalisé dans le cadre du 3KPM. Suite à un échec d'un premier consultant en 2010, il a été reformulé par le Bureau d'Etudes IFOS en 2011-12 et validé dans un unique atelier du 3KPM à mi-décembre 2012.

---

<sup>9</sup>CDL-Savane Dubois : 14 membres (2femmes (F) + 12 hommes (H)) ; CDL-Corail Sout : 17 membres (3F+14H) ; CDL-Grande Rivière : 15 membres (3F+ 12H) ; CDL-Macary : 24 membres (6F+18H) ; CDL-Fond Jean Noël : 17 membres (6F+11H).

<sup>10</sup> Les différentes fonctions des membres du comité exécutif : un/une coordonnateur et son adjoint, un/une secrétaire général et son adjoint, un/une trésorier, un/une délégué et un/une conseiller. Les coordonnateurs de la plupart des CDL sont les coordonnateurs des CASEC.

58. **Système de Suivi Local** : Le fonds de développement communal n'a été mis en place dans aucune des 5 SC, et les échanges entre les CDL pour renforcer le dispositif de suivi ont été trop peu nombreux. Le PCD n'étant pas activement articulé par la mairie, il n'est pas à l'ordre du jour d'y ajouter un système de suivi qui inclurait les CDL.
59. **Constitution d'une base de données territoriale** : Il y a eu des divergences de vue au sein des cadres du projet quant à la nature de l'approche cartographique à adopter (participatif ou sophistiqué). Les interventions du projet, malgré une lecture physico-climatique n'ont pas été appuyées par des instruments cartographiques adéquats.
60. **Appui à des structures de crédit et d'épargne** : A la suite de la proposition d'action pour le Projet et, conjointement, pour le Projet Marmelade, 10 MUSO ont été créées, en raison de 2 par SC. Le KNFP accompagnent les mutuelles par le biais de facilitateurs, et le FHAF leur apporte 5 « produits financiers » : prêt épargne féminin, prêt stockage, crédit jeunes, crédit amélioré, et micro-crédit solidaire. Les MUSO se sont créées avec l'animation du KNFP et sont en pleine essor et le FHAF renforce l'action des MUSO pour des crédits individuels. Les femmes y sont surreprésentées.
61. Selon la méthodologie promue par le KNFP dans tout le pays, elles fonctionnent avec trois types de caisses : la caisse Verte, qui est la principale, concerne les microcrédits dans un cadre classique de mutuelle d'épargne ; la caisse Bleue, qui permet des montants plus élevés et des termes plus longs, est administrée directement par le FHAF et prête aussi bien aux membres des MUSO qu'aux tiers ; et la caisse Rouge, qui est un fond de solidarité pour faire face aux événements familiaux adverses. Les trois mécanismes ont également été mis en place dans toutes les SC.
62. **Supports de communication et de gestion d'information** : Le site internet n'a pas été créé, mais seulement un diaporama de présentation. Quelques émissions de radio ont été diffusées, et la brochure de présentation a été réalisée. Le projet a participé à des journées portes ouvertes, à des foires agricoles et a réalisé une vidéo.
63. **Participation à des rencontres, à des voyages avec d'autres réseaux sur le thème de la sécurité alimentaire** : Un seul voyage d'études au Centre de Formation de Limbé a été organisé pour 30 agriculteurs en fonction de l'AMBV, donc pour la composante III, comme formation formelle dans un Centre de formation classique. La formation a surtout été dispensée par les animateurs sous une forme directive. Cela n'a pas été fait pour la composante II.
64. **Partenariats avec d'autres intervenants** : Il y a eu une synergie organisées contractuellement sous forme de sous-traitance (LOA) avec le PAM (aménagement de bassins versants, SUCO (installation des compostières), FED (organisation des groupes de femmes pour l'exploitation des poules pondeuses commerciales), FdF (organisation de l'offre de semences pour les foires en 2012), FHAF (administration du fond de la caisse bleue du micro-financement, KNFP (appui institutionnel aux MUSO) et GRIEAL (éducation pour la démocratie), IFOS (révision y complétion du PCD) et la SEA (programme d'alphabétisation).
65. Il n'y a pas de synergie avec le projet PRAM, ni avec les autres projets d'ONG dans le Sud Est, financés ou non par l'AECID.

66. **Alphabétisation fonctionnelle** : Les activités d'alphabétisation ont commencé en avril 2013 dans tous les CDL. 530 personnes ont commencé à être alphabétisées dans 20 centres communaux d'Alphabétisation.

### *Composante II*

67. Dès la première année d'existence des CDL (2009), ont été impulsées les actions de la **composante II**, en commençant par les Pépinières de fruitiers, bambou, et arbres, dans l'optique de les coupler ensuite avec les actions d'AMBV.
68. Ensuite, des actions ponctuelles ont été introduites sur la marche, comme la Compostière communautaire (2010), le Système goutte à goutte (2011) et la Serre pour reproduction de bananiers (2013). Des trois, la première est celle qui a eu le plus d'ampleur, en ayant été capable de fournir du compost dans toute la commune.
69. Trop tardivement, en 2012, ont été introduites des actions comme l'installation d'un CEP et la dotation de facilités de stockage et des crédits associés, mais seulement dans une des SC (Corail Sout), là où existait une plus grande forteresse organisationnelle de la part du CDL (et donc une relation de travail plus étroite avec le Projet). Si la relation avec le BAC avait continué après 2010, l'activité d'installation de CEP aurait dû être faite conjointement, alors que ce qui s'est produit dans la pratique c'est que le Projet a fait 2 CEP de son côté, pendant que le BAC en installait 11.
70. Les actions de promotion de l'adoption de poules pondeuses, d'abord avec une technicité (batteries de 50, race White Legorn), qui impliquait une couverture limitée à quelques cas, provenant de l'offre du Projet, ont été réalisées dans les deux premières années, alors que l'activité d'introduction de petites unités de pondeuses en conditions paysannes améliorées (race Highland Brown), a été massifiée à la fin de la dernière année, dans le contexte de l'accélération finale de l'exécution.
71. Dans la troisième et la quatrième année, ont été introduites les activités de promotion de l'amélioration des races dans l'élevage caprin puis bovin, répondant ainsi à la demande construite par les CDL sur la marche. De même la création des MUSO s'est faite dans les troisième et quatrième années, ce qui était normal car cela exigeait un processus d'approche microsociale propre qui s'est fait à son propre rythme. D'autres activités prévues, comme l'appui aux pêcheurs, n'ont pas été conclues.
72. **Participation des agriculteurs à la méthodologie des CEP** : Il y a 2 champ-école pour le projet Marigot et davantage sur le projet PRAM (il y en a 11 sur ce second projet). Environ 50 familles de paysans ont été associées à deux dispositifs, à Lavni (Bas – Macary) et Kalapierre (Grande Rivière). Cette activité apparaît en premier dans la description du ProDoc, et même si l'ordre d'énumération ne signifie pas nécessairement un ordre de priorité dans le plan d'exécution, il aurait été normal que les dynamiques organisationnelles pour accompagner l'adoption de nouvelles pratiques productives aient été lancées dès le début de la composante II. Cependant, c'est tout le contraire qui s'est produit, et ces essais en plus d'être insuffisants ont été initiés très tardivement (fin 2012 et début 2013).

73. **Semences et autres intrants agricoles reçus :** A partir de l'année 2010, pour toutes les campagnes de printemps, le Projet a distribué des semences de maïs et haricot à environ 900 exploitants chaque année, semant en moyenne un demi-hectare en cultures associées maïs / pois (= haricot). Pour la campagne de printemps 2012, dont on a pu avoir accès à la liste des bénéficiaires, ont reçu des semences de pois et maïs 903 personnes, dont 47% de femmes, avec une dispersion de 33 à 55% selon les SC. Les femmes cultivent en moyenne 0,53 Ha., ce qui n'est pratiquement pas différent de ce que sèment les hommes. La contrepartie de la subvention en semences est l'utilisation du billonnage dans la préparation de la parcelle. Les CDL et les ASEC répartissent les semences auprès de groupes de 25 paysans dans 10 localités de chaque SC, quand les parcelles sont préparées.
74. Il n'est cependant pas correct d'affirmer, comment le fait le Projet dans ses publications finales, que « 4.489 familles ont reçu des semences entre juillet 2009 et novembre 2011 » car même en supposant que l'opération se répète 2 fois par an, il est probable que les mêmes personnes reçoivent durant plusieurs saisons les semences distribuées, mais il n'est pas possible d'en avoir une évidence absolue car la seule liste disponible est celle du printemps 2012, dont les 900 bénéficiaires devraient d'ailleurs s'ajouter au total antérieur.

**Table 1. Activités de distribution des semences par SC (2012)**

Distribution de semences Printemps 2012	M	F	% F
Macary	121	101	45%
Fond Jean Noël	96	47	33%
Savane Dubois / Grande Rivière*	160	160	50%
Corail Soult	70	84	55%
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>392</b>	<b>47%</b>

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

(\*) Ces deux SC ne sont pas séparables ici, car c'était le même technicien qui s'en occupait.

75. L'activité de distribution de semences s'est convertie en foires aux semences de haricots pour la première fois en 2013. Pour cela, l'opération a été licitée et c'est l'ONG locale Flor des Femmes qui l'a exécutée. Du fait de l'entrée en lice de cette organisation principalement occupée dans la défense des droits des femmes, leur participation comme bénéficiaires (903 au total) a fortement augmenté (de 47 à 69%). On trouve dans cette liste des noms de bénéficiaires qui apparaissent également dans celle du printemps 2012, ce qui renforce l'hypothèse que des répétitions peuvent s'être produites au cours des distributions de 2010 à 2012<sup>11</sup>.

**Table 2. Distribution des Foires aux semences par SC (2013)**

Foires aux Semences Campagne Printemps 2013	M	F	% F
Macary	45	180	80%
Fond Jean Noël	123	102	45%
Savane Dubois / Grande Rivière*	107	218	67%
Corail Soult	31	194	86%
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>694</b>	<b>69%</b>

<sup>11</sup> Notons qu'il ne s'agit nullement de critiquer ce fait, qui peut être considéré au contraire comme tout à fait normal, car les mêmes paysans ont besoin de semences tous les ans et quand on sème un demi hectare le fait de garder de la semence entre en compétition avec le minimum nécessaire pour l'alimentation familiale. Ce que l'on veut signaler ici c'est surtout le fait que l'absence de registres et d'une base de données ordonnés rend impossible d'apprécier quantitativement les résultats du Projet.

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

(\*) Ces deux SC ne sont pas séparables ici, car c'était le même technicien qui s'en occupait.

76. Dans la même rubrique on classe les activités de démonstration des cultures maraichères (en billonnage) accompagnées de formation de pépinières et de distribution de semences maraichères, lesquelles ont démarré dès 2009 et ont été concentrées dans les zones hautes des SC de Fond Jean Noël et Macary, puis ont été étendues dans les parties basses, mais dans une moindre mesure. On estime à 380 personnes le total de bénéficiaires (à raison d'une vingtaine par groupe), réparties dans un cinquième environ des localités rurales de la commune de Marigot.

**Table 3. Distribution des activités de divulgation des cultures maraichères par SC**

Cultures maraichères / pépinières	# localités	# personnes
Macary	7	140
Fond Jean Noël	5	100
Grande Rivière	3	60
Corail Sault	2	40
Savane Dubois	2	40
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>380</b>

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

77. **Formation nutritionnelle des agriculteurs et leurs familles :** Cette activité a concerné 625 femmes en accompagnement à l'activité de promotion des cultures maraichères.

78. **Activités de production de semences, de plants forestiers ou fruitiers :** Il y a un fort déficit de plantules pour végétaliser les systèmes de protection des bassins versant et les cultures sur murette. Des pépinières d'essence de reboisement et forestières ont été mises en place, mais la demande en protection biologique (accrue par les actions d'AMBV de la composante III) n'est pas satisfaite. Dans 4 des SC ont été développées des pépinières d'arbres fruitiers, forestiers ou de bambous avec une plus grande concentration dans la zone moyennement haute. C'est une activité qui continue (le lendemain de la fermeture du projet, le 1<sup>er</sup> mai, 11.000 plantules ont été plantées). L'activité de plantules de bambous n'a été réalisée qu'au tiers des prévisions à Macary parce que le technicien a dû arrêter son activité durant 3 mois fin 2101 suite à la cessation de paiement de son salaire par le MARNDR, ce qui a eu pour conséquences la vente des plantules par le CDL ou une utilisation pour leur terrain personnel.

**Table 4. Distribution des activités de promotion des pépinières par SC**

Pépinières forestières et fruitières	# localités	# personnes
Macary	3	60
Fond Jean Noël	3	60
Grande Rivière	0	0
Corail Sault	2	40
Savane Dubois	1	20
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>180</b>

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

79. **Appuis / formation des organisations d'irrigants :** Deux groupes de paysans irrigants ont bénéficié d'appuis en termes d'infrastructure (construction de canaux cimentés) à

Tullier (bas Fond Jean Noël) et à Lilancourt (Savane Dubois), de 500 m. chacun, le second<sup>12</sup> permettant d'irriguer autour de 45 hectares de terres cultivables dans ces zones où la principale culture rencontrée est la banane.

80. Le canal de la plaine de Savane Dubois est réalisé et est bien entretenu, venant compléter un réseau plus ancien (datant de 1986) également bien entretenu. Sur Tullier, seulement 50% de l'ouvrage est terminé. Le chantier manque de cohérence, et les risques d'érosion dans les parcelles adjacentes et en aval du canal (non conclus) sont déjà bien visibles. Deux autres groupes ont bénéficié du curage et profilage d'un km de canal au niveau de Rodaille et de Pérédo (Savane Dubois), suite aux intempéries.
81. **Activités promotionnelles/ intensification pour les agriculteurs irrigants** : Le seul cas de promotion d'une technique productive contribuant à l'intensification productive dans la plaine irriguée est l'introduction d'une méthode de propagation des plantains par germination de fragments de tige connue comme Méthode PIF, qui a le double avantage i) de permettre une propagation de plantes saines, ce qui permet ensuite une économie de traitements, une meilleure productivité nette et un allongement de la durée de vie de la plantation qui en résulte, et ii) de multiplier par environ 10 le facteur de propagation des plantes mères. Le processus a commencé en janvier 2013, avec le montage d'une serre et une capacitation, avec un bénéfice pour 25 familles qui devront utiliser l'installation par groupe de 5. Dans une première étape (février – avril 2013), 320 drageons ont été multipliés et distribués à la mi-mai 2013 aux 5 premières familles.
82. Des **formations ponctuelles** ont également été offertes, telles que la formation en aménagement parcellaire pour les membres du CDL de Corail Sault à Saint Pierre et une formation sur la gestion de fourrages à Duvillon (partie très haute de Fond Jean Noël).
83. Deux autres activités relatives à l'intensification ont été installées, l'une à titre démonstratif (**réseau goutte à goutte** à Seguin et Duvillon (nom de la SC)), et l'autre à titre ... (**compostières communautaires** à Seguin et à Bertrand (Macary)).
84. Dans la logique de promouvoir l'intensification et diversification agricole, le projet a introduit dans les localités Duvillon-Lagarde à Fond Jean Noël un système goutte à goutte établi sur 0.03 hectares exploités généralement en choux (2 récoltes/an) et exceptionnellement en cultures associées (poireau et poivron). L'investissement est organisé de telle sorte que les 720 choux récoltés bénéficient à 25 familles chaque saison, la cible étant fixée à 225 familles à atteindre sur une base rotative. Cela fait véritablement un total d'environ 35 choux bénéficiés à chaque famille sur 9 saisons intermittentes, soit une période d'environ 4,5 ans, au bout de laquelle le système doit être renouvelé.
85. \* **Développement de l'élevage avicole des femmes de Marigot** : En milieu rural, l'élevage traditionnel est rustique, et les poules (races locales) sont élevées par les femmes sur la base des céréales produites. La production en œufs est faible (12 à 15 douzaines d'œufs / poule / an), mais les dépenses d'alimentation et les coûts en général sont faibles aussi.
86. Deux stratégies d'amélioration ont été mises en place. La première (à partir de 2009) a consisté à installer des batteries de 50 poules White Legorn, données à des groupes de

---

<sup>12</sup> S'ajoutant à d'autres plus anciens (1986) existants sur le périmètre irrigué.

femmes associées, en milieu urbain. L'autre a été initiée vers la fin du Projet (fin 2012) et a consisté à doter des petits groupes de femmes rurales avec des lots individuels de 6 à 7 poules et un ou deux coqs (en fait, normalement il s'agit de lots de 7 poules et 1 coq, sauf exception à Dubois Colin, dans le bas Fond Jean Noël. La production estimée était d'un million d'œufs pour l'expérience des poules de batterie, et de 600,000 œufs pour les poules semi-rustiques (Highland Brown) en milieu paysan. (On comparera avec la production effective, qui est un effet de l'adoption des modules, dans l'annexe 8).

**Table 5. Distribution des modules de poules pondeuses par SC**

Poules pondeuses	# localités	# personnes
Macary	2	50
Fond Jean Noël	4	100
Grande Rivière	2	50
Corail Soult	1	25
Savane Dubois	3	75
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>300</b>

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

87. \* **Amélioration de la productivité bovine et caprine** : Ce sont les CDL qui ont demandé d'ajouter des activités d'appui à l'élevage au sein du Projet Marigot. 50 éleveurs de caprins ont reçu la garde d'un bouc de race Boer, dont ils ont la charge et dont ils vendent les saillies. Le but de cette opération est l'amélioration de la race locale. En plus, le CDL de Corail Soult élève un petit élevage composé de 10 chèvres locales et un bouc Boer, dans l'optique de produire des descendants de première génération (F1) pour les distribuer aux familles pauvres de la localité.

**Table 6. Distribution des caprins génétiquement améliorés par SC**

Distribution de caprins améliorés	# localités
Macary	10
Fond Jean Noël	10
Grande Rivière	10
Corail Soult *	10
Savane Dubois	10
Total	50

(\*) Inklus 1 micro-élevage caprin, avec 1 bouc Boer et 10 chèvres de race locale en enclos, placé sur la terre du CASEC principal et entretenu par un membre de sa famille.

88. De même, pour répondre à la demande d'amélioration de la production locale de lait dans les petites unités familiales de production bovine, ont été donnés 5 taureaux Jersey, un par SC. Ce sont des animaux très jeunes, qui n'ont pas encore atteint la maturité sexuelle.

**Table 7. Distribution des taureaux Jersey par SC**

Installation d'étables avec taureau Jersey	localités
Corail Soult	Saint-Pierre
Grande Rivière	Aufourque
Macary	Remy
Fonds Jean Noël	Duvillon
Savane Dubois (taureau décédé)	Bossuet

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

89. \* **Développement des activités de pêche :** Cette activité n'est pas dans le document de projet (quand c'est le cas on cite également les activités prévues dans le ProDoc et non réalisées), elle a donc répondu à une demande de la part des CDL et a donc été incluse par l'Unité de Gestion pour cette raison. Six associations de pêcheurs devaient recevoir des frigos solaires. Les frigos, proposés au projet Pêche, sont actuellement à la douane.
90. **Identification et appui à des activités innovantes :** Avec leur caisse Verte les MUSO permettent de financer une grande diversité de projets individuels. Celles-ci sont davantage orientées vers les activités à forte rotation du capital, comme le petit commerce (importation de produits dans la zone ou commercialisation de produits de la zone) et, dans les cas orientés à la production, limitées à l'engraissement animal. Les projets agricoles ou d'élevage plus ambitieux mais de récupération moins rapide ont été financés sur les caisses Bleues. Il n'y a pas eu d'autres formes d'appui à des activités innovantes.
91. **Boutiques d'intrants mises en place les Comités de Gestion ou d'autres acteurs :** Il n'y a aucune boutique d'intrants. Le seul intrant produit localement est la production de compost qui a servi d'engrais dans diverses activités du Projet qui en avaient besoin (par exemple la reproduction des plantains). Des formations sur l'utilisation du neem (*Azadirachta indica*) et du papayer comme insecticide ont été réalisées. Les paysans connaissent des plantes locales pour compléter l'alimentation animal (acacia pour les poules) mais pour tous les autres intrants la dépendance extérieure demeure et rien n'a été fait pour organiser leur achat en gros qui constitue normalement la manière la plus sûre d'obtenir un meilleur prix.
92. **Silos pour le stockage des grains :** Un entrepôt communautaire de 23 silos métalliques est installé à Corail Sout. Pour la première année 6 agriculteurs ont stocké environ 700 marmites de 6 livres, soit 1.900 Kg, et ont bénéficié d'un crédit de stockage de 30.090 HTG pour du maïs. Ce type de crédit est intéressant vu la forte variation des prix du maïs sur l'année et le taux de perte lors du stockage. Cependant ces crédits sur SC sont déconnectés du réseau de MUSO, ce qui peut s'expliquer parce que la production de maïs commercialisable par les petits producteurs, en raison de la sécheresse suivie des cyclones Isaac et Sandy de 2012 a été très faible. Les membres des MUSO n'ayant pas récolté suffisamment de maïs pour pouvoir stocker (sauf un à Corail Sout. membre du CDL, et qui a donc pu bénéficier de ce crédit). Cela ne signifie pas que cet instrument ne sera pas adopté dans le cadre des MUSOs, lorsque la demande s'en fera sentir<sup>13</sup>. Un autre cas de crédit individuel à un membre de la MUSO a été également observé à Macary, lequel permet à son bénéficiaire de commercialiser les petits excédents de maïs des familles de son voisinage.
93. Etudes complémentaires de filières relatives à la collecte et la transformation : Pas faites.

### *Composante III*

---

<sup>13</sup> Il faut d'ailleurs noter que les crédits de stockage ont été introduits en 2012, alors que l'enchaînement des événements climatiques mentionnés commence en 2009. Il était donc prévisible que l'instrument de crédit allait avoir peu de demande. L'hypothèse implicite était que les opérations de distribution de semences corrigeraient cette situation, mais les pertes ont été récurrentes, annulant donc leur bénéfice.

94. En ce qui concerne la **composante III**, l'essentiel sont les actions d'AMBV qui ont effectivement commencé dès 2009, avec le début du fonctionnement des CDL, mais seulement dans la zone haute, et ont été introduites progressivement dans les autres SC, terminant par la SC la plus basse (Savane Dubois). L'activité de captage de sources qui se rattachent à l'AMBV a suivi avec un an environ de décalage l'introduction de l'AMBV dans les différentes SC (dans la SC la plus basse, dans laquelle les actions d'AMBV sont encore en cours au moment de l'EF, il n'y a pas de captages de sources prévues, celles-ci se trouvant surtout dans la frange de piémont).
95. Parallèlement, l'action de domestication de l'eau dans la zone basse a consisté dans la contribution aux systèmes locaux d'irrigation, en ajoutant une voie dans le plus important de la commune (celui de la zone bananière de Savane Dubois, la même où s'est réalisé l'action pro-intensification bananière qui est la serre avec la méthode PIF).
96. **Base de données multimédia** : Pas fait. (La sous-question évaluative portant sur le niveau des effets « Les instruments d'interprétation du territoire et des cultures sont-ils utilisés dans le processus de planification du développement local ? » ne s'appliquera donc pas.
97. Schémas linéaires décrivant le déroulement d'un système de culture : Pas faits.
98. **Base de données multimédia concernant les espèces ligneuses** : Pas faite. L'aspect exploitation durable des espèces ligneuses est ignoré.
99. **Petits aménagements de mornes, des plaines et du littoral, et actions d'intensification à caractère productif** : Il y a eu des aménagements dans toutes les sections, ils ont commencé en 2010, 2011 et 2013. Selon la brochure finale du Projet, 700 parcelles, en moyenne 0.5 Ha. en ont profité, et 961,25 Ha de terre ont été traités par la mise en place de structures mécaniques et biologiques au profit de 1800 agriculteurs. 21 ravines ont été aménagées pour 19,2 Km. 113.500 plantules ont été distribuées.
100. Des aménagements intégraux ont été réalisés dans 30 micro-bassins-versant et pour 13 ravines isolées. Les priorisations ont été faites dans le cadre des CDL dans toutes les sections, mais le projet a priorisé les zones hautes avec un décalage d'un an pour Grande Rivière. L'intervention s'est reportée dans la zone basse en 2013. La qualité technique du personnel spécialisé a permis la réalisation de structures mécanique de qualité tant pour les seuils dans les ravines que pour les murs de contour. Ils ont été priorisés par les acteurs sur les dangers potentiels y afférents ainsi que leur potentiel de récupération de terres agricoles. Ce processus qui inclut le voyage d'études a permis de former une masse critique de paysans techniciens susceptibles de continuer dans cet effort d'aménagement de bassins-versant et même de prêter leurs services dans d'autres régions du pays.

**Table 8. Distribution des activités d'AMBV par SC**

AMBV	# localités
Macary	3
Fond Jean Noël	10
Grande Rivière	6
Corail Soult	8
Savane Dubois	3

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

101. La qualité des ouvrages en pierres (murettes sur les pentes et seuils dans les ravines) est bonne, ce qui devrait garantir une meilleure préservation de ces ouvrages. Certains ne sont pas terminés. Les aménagements des pentes sont en courbe de niveau. Si les aspects mécaniques sont de bonne facture, la végétalisation est trop faible, et le Projet est arrivé à sa fin. De plus, ont été traitées 13 ravines. Dans certains cas, certains CDL ont directement signé des LOA avec le Projet. Un aménagement priorisé à Macary a été réalisé pour protéger l'étang Pouillet qui avait été ensemencé avec l'aide de la coopération espagnole. On note ici une forte participation féminine.
102. Dans ce même cadre, s'est réalisée l'élaboration du plan d'aménagement du micro-versant de Duvillon-Lagarde. Les aménagements ont été faits dans les ravines identifiées par les habitants du lieu. Ces interventions ont été prioritaires (dangerosité et gain de surface agricole). Il aurait été important d'associer les habitants dans la finalisation du Plan de Développement Local qui aurait prévu et justifié clairement la localisation de ces aménagements.
103. Gestion de forêts énergétique communales et plantation d'espèces ligneuses : Pas faite.
104. **Voies de communication et autres infrastructures** : Des pistes ont été aménagées en décembre 2010 d'une longueur de 14 km, dans 3 des 5 sections. Dans le cas de Corail Sout, il s'agit de la voie d'accès principale à la localité de Saint Pierre, centre de coordination de la SC. Ces pistes devront être entretenues régulièrement. La mission n'a pas obtenu d'indice quant aux dispositions prises pour leur entretien.

**Table 9. Distribution des activités d'aménagement de pistes par SC**

Aménagement de pistes	# localités
Macary	3
Fond Jean Noël	1
Grande Rivière	0
Corail Sout	1
Savane Dubois	0

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

#### *Composante IV*

105. En ce qui concerne la **composante IV**, la cohérence entre les activités tenait uniquement dans leur but (un abordage social de l'extrême pauvreté), car on avait regroupé des activités directement dirigées aux secteurs « sociaux » (santé et éducation, qui n'ont pas été réalisées) avec des activités d'infrastructure théoriquement « sociale » (comme les chemins, les réservoirs multifamiliaux d'eau potable et les lampadaires, mais en fait les infrastructures ont autant une fonction économique qu'une fonction « sociale » (un chemin sert aussi bien à améliorer les déplacements des gens qu'à mettre les produits en marché).
106. **Facilitation de la scolarisation des enfants** : 2 jardins scolaires sur Macary ont été construits. Un éventuel accord avec le PAM pour assurer la nourriture dans les écoles, n'a pas été mis en place.

107. **Facilitation de l'accès aux soins** : Question urgente non abordée par le Projet.
108. **Amélioration de l'accès à l'eau potable** : Des aménagements de captages ont été réalisés dans la zone basse. En 2012, à l'exception de Savane Dubois, ces captages de source (pour 50 familles chacun) ont été installés en relation avec les 9 aménagements de micro-bassins. Il y a 5 membres qui forment le comité du captage, et de protection de chaque site. En 2012, dans les zones les plus hautes et également dans la zone basse on a installé 79 citernes familiales desservant 5 familles chacune.

**Table 10. Distribution des activités d'aménagement et captage de sources d'eau par SC**

Aménagement et captage de sources d'eau	# localités
Macary	2
Fond Jean Noël	1
Grande Rivière	2
Corail Soult	4
Savane Dubois	0

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

**Table 11. Distribution des activités d'installation de citernes multifamiliales**

Citernes multifamiliales	# localités
Macary	1
Fond Jean Noël	2
Grande Rivière	0
Corail Soult	6
Savane Dubois	1

Source : Fichier fourni par la Direction du Projet.

109. **Eclairage public** : 25 lampadaires à raison de 5 par district ont été installés.
110. **Micro-jardins hors sol** : Pas faits.
111. **Petits métiers pour des jeunes ruraux** : 334 paysans ont été formés comme chefs d'équipe pour la construction des murs et des seuils. Les appuis pour les constructions pierres sèches sont appréciés à la fois par les femmes et par les hommes.
112. **Fonds de Solidarité et de Secours pour les familles vulnérables** : Les MUSO ont mis en place des caisses Rouges pour les problèmes de santé, de mortalité et pour des dépenses de mariage. Leur activité consiste à octroyer des financements non récupérables à des personnes pauvres en situation d'urgence. Il y a eu déjà plusieurs cas de décès dans certains CDL qui ont donné lieu à leur mise en fonctionnement. Dans tous les cas, elles ont initié leur processus de capitalisation.

## 6. Outils d'évaluation

de causalité du Résultat 1. Les acteurs locaux disposeront d'un dispositif fonctionnel de facilitation, de partenariat et de suivi par eux-mêmes.

RÉSULTAT 1 / ACTIONS PRÉVUES	EFFETS	IMPACTS
Le BAC	Le BAC est-il fonctionnel ?	Les services d'appui technique aux facteurs de production prioritaires sont-ils articulés par les structures locales (CDL) ?
BAC dans les sections communales	Les relais du BAC dans les SC sont-ils fonctionnels ? Le personnel du BAC met-il en pratique les outils du DTPN <sup>14</sup> ?	
Le cadre d'animation, d'information et de suivi	Les CDL sont-ils fonctionnels ? Les organisations d'agriculteurs ont-elles signé un accord avec le CDL ? <i>Augmentation chaque année du taux de participation aux réunions. Parité Hommes / Femmes dans les CDL<sup>15</sup></i>	Les activités du Projet communautaire sont-elles activement menées avec l'appui des structures locales (CDL) ?
Le cadre des CDL dans les sections communales		
Le cadre des PDL		
Le cadre de Suivi Local		
Le cadre de la place du 3KPM et des Commissions communales	Le 3KPM est-il fonctionnel ? Les exploitants contribuent-ils à son fonctionnement ? <i>Augmentation chaque année du taux de participation aux réunions ; Parité H/F dans le 3KPM.</i>	La structure d'organisation locale (3KPM) s'articule-t-elle avec la méthodologie de planification dans le pays ?
Le cadre du PCD	Le PCD est-il utilisé comme un instrument actif de planification ?	<i>Les 5 plans annuels d'activités communales, pour l'après-projet, sont-ils en année 3.</i>
Le cadre d'une base de données territoriale	Les processus de planification et d'articulation d'activités de mise en œuvre des plans sont-ils basés sur une adéquate information cartographique et statistique ?	
Le cadre des structures de crédit et d'épargne	Les structures existantes en matière de crédit et d'épargne se sont-elles consolidées ?	Le tissu social local est dynamique et le circuit financier articulé par les structures communales ?
Le cadre de communication et de gestion communautaire	La population de la zone d'intervention a-t-elle été informée sur la dynamique du projet ?	La qualité de la participation / implication de la population (au travers des structures communales de base, des notables locaux...) est-elle améliorée ?
Le cadre de la mise en œuvre à des rencontres, à des voyages avec les acteurs communautaires	Les participants y ont-ils développé des comportements / acquis des aptitudes / nouvelles ? <i>500 journées de formation réalisées chaque année.</i>	
Le cadre des synergies avec d'autres intervenants	Les synergies possibles entre les interventions ont-elles été développées ?	
Le cadre de la facilitation fonctionnelle	<i>Taux d'analphabétisme des membres de groupement en année 3.</i>	

lect, la carte mentale, l'interview semi structuré, l'arbre à problèmes et le tableau de solutions, l'établissement des priorités et la hiérarchisation des problèmes. Les indicateurs en italiques sont ceux du CL, pour mémoire seulement, car ils ne semblent pas avoir été contraignants lors de l'exécution. *Ils ne sont pas formels car ils ne sont pas des indicateurs mais des valeurs anticipées devant être atteintes, ou bien d'indicateurs « neutres ».* Il en va de même dans les tables suivantes.

de causalité du Résultat 2. Les familles paysannes ont pu intensifier, diversifier et valoriser, de manière durable, leurs productions agricoles et leurs autres activités rurales. (Les thèmes marqués avec une \* ont été introduits en réponse aux propositions)

RESULTAT 2 / ACTIONS PRÉVUES	EFFETS	IMPACTS
Formation des agriculteurs à la méthodologie des actions	Les agriculteurs ont adopté pleinement / commencé à mettre en pratique les changements de pratiques proposées ?	Dans quelle mesure a diminué le besoin de labour des terres en favorisant le travail direct, avec des cultures de couverture et les outils adaptés pour la lutte contre les mauvaises herbes ?
Accès et autres intrants agricoles reçus	L'approvisionnement des agriculteurs en intrants agricoles est-il garanti ?	Est-elle perceptible (selon les besoins des agriculteurs) la diminution des exigences en main d'œuvre pour la restauration de la matière organique ?
Augmentation de la production de semences, de plants ou fruitiers	A-t-on dynamisé la production et l'échange de semences ou de plants dans la zone ?	Dans quelle mesure la production de semences / l'élevage / dans les cultures a-t-elle augmenté ?
Formation des organisations d'irrigants	Les infrastructures d'irrigation contribuent-elles effectivement à l'intensification et l'augmentation de productivité ? Combien d'agriculteurs ont pu augmenter leur(s) culture(s) de rente ?	Dans quelle mesure la production de semences / l'élevage / dans les cultures a-t-elle augmenté ?
Programmes promotionnelles/ intensification pour les agriculteurs irrigants	Quelle proportion des agriculteurs ayant accès à l'irrigation ont adopté des pratiques d'intensification ?	Dans quelle mesure la production de semences / l'élevage / dans les cultures a-t-elle augmenté ?
Appui nutritionnelle des agriculteurs et leurs familles	Les familles d'agriculteurs ont-ils adopté des pratiques d'alimentation saine utilisant les produits locaux ?	Améliorée ?
Appui à l'élevage avicole des femmes de la zone	La capitalisation des petits élevages avicoles a-t-elle été un succès ? Les familles pauvres ont-elles amélioré leur alimentation protéique ?	Augmentation d'au moins 10% des rendements des 5 principales espèces à Marigot.
Augmentation de la productivité bovine et caprine *	La qualité génétique du troupeau bovin local est-elle en voie d'amélioration ?	Augmentation de 30% pour ce qui concerne le nombre de dossiers de demande et de demande de crédit.
Appui à la pêche *	Les pêcheurs ont-ils pu retenir leur poisson pour mieux le mettre en marché ?	Dans quelle mesure cela se traduit-il par une augmentation des revenus monétaires / une amélioration de l'alimentation familiale, etc. ?
Appui et appui à des activités innovantes	Combien de familles bénéficient-elles des actions innovantes appuyées ? Les mécanismes ont-ils été participatifs / sont-ils renouvelables ?	Dans quelle mesure cela se traduit-il par une augmentation des revenus monétaires / une amélioration de l'alimentation familiale, etc. ?
Appui à la mise en place des Comités de gestion et d'autres acteurs	Y a-t-il une dynamisation de l'offre et de la demande en intrants agricoles ?	Dans quelle mesure cela se traduit-il par une augmentation des revenus monétaires / une amélioration de l'alimentation familiale, etc. ?
Appui au stockage des grains	La capacité de stockage de grains dans la commune a-t-elle augmenté ? <i>En année 3, au moins 30 pour cent des récoltes sont stockés et vendues selon de nouveaux modes de commercialisation.</i>	Dans quelle mesure cela se traduit-il par une augmentation des revenus monétaires / une amélioration de l'alimentation familiale, etc. ?
Appui à la mise en place de filières complémentaires de filières relatives à la transformation	Quels sont les résultats des analyses des filières des 5 cultures principales et de la pêche ?	5000 familles ont eu une amélioration dans leurs revenus économiques ou sociales de b...

**Le causalité du Résultat 3. Une gestion durable des ressources naturelles est appliquée à tous les niveaux**

<b>RÉSULTAT 3 / ACTIONS PRÉVUES</b>	<b>EFFETS</b>	<b>IMPACTS</b>
<b>Données photographique multimédia</b>	Les instruments d'interprétation du territoire et des cultures sont-ils utilisés dans le processus de planification du développement local ?	Un processus de développement articulant aménagement et conservation des ressources en eau a-t-il été encouragé ?
<b>Cartes linéaires décrivant le déroulement d'un projet agricole</b>		
<b>Données multimédia portant sur les espèces végétales utiles</b>		
<b>Aménagements des mornes, des plaines et du littoral et les actions d'intensification et de diversification à caractère productif</b>	Combien de familles d'exploitants sont favorisées par ces petits investissements ? Ces investissements ont-ils été priorisés sur une base participative ? Quels résultats y observe-t-on en ce qui concerne la gestion de la fertilité et la protection des eaux et des sols ?	
<b>Processus de décision ayant précédé leur mise en œuvre dans le territoire</b>		
<b>Investissements en voies de communication et autres infrastructures publiques</b>	Combien de familles rurales bénéficient des investissements réalisés ? <i>10 ha par an aménagés ; 5 Ravines aménagés.</i>	La dynamique sociale et économique en proximité des investissements a-t-elle été améliorée ?
<b>Investissements priorisés sur la base d'un processus participatif</b>		
<b>Forêts énergétiques communales</b>	Combien de familles rurales bénéficient des forêts énergétiques communales ? <i>10 Ha reboisés en année 2 et en année 3.</i> Combien de familles ont-elles installé de petites parcelles individuelles avec des espèces d'arbres pour le bois d'œuvre et de feu ?	Les investissements individuels pour améliorer l'environnement ont-ils rempli leurs fonctions ?
<b>Forêts communales de la commune impliquées dans la gestion des espèces ligneuses à titre individuel</b>		

**Le causalité du résultat 4. Les conditions d'existence (santé, éducation) et la sécurité alimentaire ont été améliorés et les vulnérables ont été impliqués et appuyés**

RESULTAT 4 / ACTIONS PRÉVUES	EFFETS	IMPACTS
Mises en œuvre en faveur de la scolarisation des enfants	Le projet a-t-il contribué à améliorer les conditions de scolarisation et à augmenter le taux de scolarisation des enfants dans les SC de Marigot ? <i>Taux de scolarisation &gt; 50 pour cent en 3 ans</i>	Dans quelle mesure les conditions d'existence et de sécurité alimentaire des groupes cibles ont été améliorées ?
Services offerts aux centres de santé pour améliorer les services à Marigot	La meilleure provision de services de santé a-t-elle contribué à améliorer l'accès aux soins et la satisfaction de la population locale ?	<i>Déclarations de satisfaction des membres des familles.</i>
Points d'eau (captages ou citernes) aménagés avec le projet	L'accès à l'eau potable et l'hygiène élémentaire de la population locale ont-ils augmenté ? <i>Taux d'accès à l'eau potable &gt; 70 pour cent des familles en 3 ans.</i>	
Éclairage public introduit dans les localités où il faisait défaut	L'amélioration des conditions d'éclairage public a-t-elle contribué à une meilleure qualité de vie des communautés ?	
Cultures hors-sol développées avec l'appui du projet	La production de légumes par les petits exploitants a-t-elle augmenté ?	
Activités professionnelles génératrices de revenus et petits métiers ont-ils été développés par le projet en faveur des jeunes ruraux	Quels petits métiers ont été développés en faveur des jeunes ruraux avec l'appui du projet? Combien de personnes en ont bénéficiés ?	
Moyens de secours et de solidarité mis en place en faveur des personnes vulnérables	Les familles rurales ont-elles accès à un mécanisme de solidarité ?	

**TABLE SYNOPTIQUE DES ACTIVITÉS SELON ANNÉE DE DÉBUT, PAR SECTION COMMUNALE**

Les couleurs qui vont du vert foncé au rouge en passant par le vert clair, le jaune et l'orangé, renseignent sur l'année du début de l'exécution. Plus la couleur est chaude et plus l'activité a été introduite tardivement dans le plan d'exécution.

ACTIVITES	CORAIL SOULT		GRANDE RIVIERE		SAVANE DU BOIS		FOND JEAN NOËL		MAO
	Année du début	Quantité	Année du début						
<b>ANNÉE I</b>									
Installation des CDL	2009	1	2009	1	2009	1	2009	1	2009
Installation des MUSO	2011 + 2012	4	2011 + 2012						
Formation en gouvernance locale	2012	-	2012	-	2012	-	2012	-	2012
Installation	Avril 2013	5 / 125	Avril 2013	4 / 110	Avril 2013	1 / 25	Avril 2013	5 / 150	Avril 2013
<b>ANNÉE II</b>									
Installation de semences pois / maïs	2009 - 12		2010 - 12		2010 - 12		2010 - 12	?	2010 - 12
Installation de fruitiers, bambou, arbres	2010	3	2011	1	2010	1	2010	4	2010
Formation et démonstration de cultures	2010 - 13	5	2012 - 13	2	-	-	2009 - 13	4	2009
Installation de semences maraichères	2012	1	2012 - 13	2	-	-	2009 - 13	4	2009 + 2011
Formation communautaire	-	-	-	-	-	-	2010	1	Début 2010
Installation de goutte à goutte	-	-	-	-	-	-	2011 - 13	1	-
Installation d'un CEP	2012	1	-	-	-	-	-	-	Juillet 2012
Installation d'un entrepôt avec 23 silos	2012	1	-	-	-	-	-	-	-
Installation de stockage	2012	1	-	-	-	-	-	-	-
Installation de reproduction de bananiers	-	-	-	-	2013	1	-	-	-
Installation de semences	2013		2013	-	2013		2013	-	2013
Installation de modules de 50 poules	-	-	-	-	2010	2	2009	2	-

ACTIVITES	CORAIL SOULT		GRANDE RIVIERE		SAVANE DU BOIS		FOND JEAN NOËL		MAC
	Année du début	Quantité	Année du début	Quantité	Année du début	Quantité	Année du début	Quantité	Année du début
n de modules de 6 – 7 poules	Nov. 2012	2	2012	2	2012	2	2012	2	Nov. 2012
chèvres + bouc	Mars 2011	1	-	-	-	-	-	-	-
race améliorée (boer)	2011	9	Janv. 2012	10	2011	10	2012	10	Aout 2012
n de taureaux jersey	2012	1	Déc. 2012	1	2012	1	2012	1	Janv. 2013
<b>ANTE III</b>									
ement micro BV (intégral) + Stock	2010 +11 +13	7	2011 + 2013	7	2013	4	2010 - 13	10	2010 +11 +13
ement ravines / Conservation sols	Romaille 2010	2	2011 + 2013	6	-	-	-	-	2010 +11 +13
sources	2010 + 2012	3	2012	2	-	-	Fin 2012	1	2012
on de canaux d'irrigation	-	-	-	-	2012	0.5 km	Fin 2012	0.5 km	-
<b>ANTE IV</b>									
n de citernes multifamiliales	2012	14	Juillet 2012	10	2012	10	2012	31	2012
ement de pistes	2010	1 / 2 km	-	-	2010	1.5 km	2012	3 km	2010 - 13
de lampadaires	Déc. 12 – Janv. 13	5	Déc. 2012	5	Avril 2013	5	Déc. 2012	5	Déc. 2012

laboration par la Mission d'Evaluation sur la base des entrevues avec le personnel du Projet.

## **Annexe 7. Aspects de la problématique de l'institutionnalité locale et de la planification pertinents pour le Projet**

113. De même le statut de personne morale accordé à une Collectivité Territoriale est une condition requise mais non suffisante pour lui permettre d'intervenir directement sur le terrain. Son statut de personne morale permettrait cependant au législateur de lui attribuer de telles compétences. La légitimation des actes d'une Collectivité Territoriale, en particulier la mise en œuvre directe d'actions de développement, s'appuie ainsi sur sa vocation mais également sur la constitution de ses organes.
114. La conformation d'un CDL dans le cadre du Projet de Marmelade et Plaisance, commencé et charpenté dans ce contexte (1999) était donc une interprétation possible des fonctions d'un organe corporatif exprimant l'existence de la section communale comme Collectivité Territoriale capable d'exécuter des actions de développement et de contractualiser avec des tiers.
115. Dans ce cadre normatif en vigueur l'aspect de fiscalisation et contrôle qui est le contrepoids indispensable à l'action publique dans la gouvernance démocratique n'était cependant pas assuré dans les sections, alors que dans les communes c'était la seule fonction des Assemblées communales. Dès lors, pour assurer la viabilité des investissements en capital social du Projet, le problème se posait également de la cohérence entre les deux niveaux de Collectivité Territoriale (la commune et la section communale).
116. Cependant, sous le gouvernement provisoire (2005) ont été émis de nombreux décrets structurants (dans leur ensemble incomplètement mis en pratique, même 8 ans plus tard), qui constituent le cadre normatif en vigueur. Le contexte lors de la formulation du Projet Marigot (2008) avait donc changé et il aurait fallu en tenir compte. On sait que cela n'a pas été le cas, car le document de projet est en fait une réplique de son antécédent de Marmelade. L'analyse rapide des deux textes normatifs principaux donne cependant des éléments de comparaison avec la méthodologie adoptée par la composante I.
117. Selon le **Décret sur les Communes, 2005**, Art. 88, « dans le but de favoriser la participation et le développement local, il est créé, sous le leadership du maire ou de la mairesse, une instance dénommée Conseil de développement de la Commune (CDC) » qui possède entre autres le mandat de planifier le processus d'élaboration du Plan communal de développement (PCD) et fait les recommandations nécessaires. Par contre, le rôle de fiscalisation est dévolu à l'Assemblée municipale, dont les membres sont élus au suffrage universel indirect par les ASEC. Celle-ci ratifie le plan de développement de la Commune préparé par le CDC, et adopte le plan d'investissements publics pluriannuel présenté par le Conseil municipal, ainsi que le budget annuel.
118. Par contre, quand on descend au niveau communal, selon le **Décret portant organisation et fonctionnement des Sections communales, 2005**. Art. 7., le Conseil de développement de la Section communale (CDSC) est une structure participative de prises de décisions, de planification, d'exécution et de suivi des actions de développement de la Section communale, intégrant les autorités locales, les représentants de la société civile locale et encadrée par les représentants du pouvoir central et des organismes de

développement qui interviennent dans la Section communale. Celui-ci est placé sous le leadership du coordonnateur ou de la coordonnatrice de CASEC, mais avec une composition plus large et avec plus d'implication des élus, que les CDL du Projet.

119. Le CDSC peut acquérir des fonctions séparées, comme l'exécution d'actions dans des champs divers (Agriculture et Environnement, Initiatives économiques, Éducation, Formation professionnelle et Alphabétisation, Santé, Infrastructures, Jeunesse, Sport et Loisirs...), suivi et évaluation, fiscalisation, dans la mesure où il crée en son sein des instances spécialisées. Cependant la pratique observée à Marigot tend plutôt à la superposition des rôles.
120. L'article 86 établit par ailleurs que le CDSC « met en branle le processus d'élaboration et adopte le plan de développement de la Section communale ». Cependant la participation se définit en relation aux Assemblées municipales : Art. 47.2 - « Le nombre des membres à élire pour former l'Assemblée municipale est déterminé suivant l'importance démographique de chaque Section communale », mais pas pour les CDC. **Il y a une inconsistance entre les deux textes qui laisse dans l'indéfinition les relations entre le niveau communal et infra-communal dans les différents champs de la participation citoyenne : planification, exécution et vigilance.**
121. Cette inconsistance du cadre normatif, signalée par tous les acteurs interviewés ayant connaissance de cause, affecte les essais innovateurs comme celui du Projet FAO, en ne leur fournissant pas le cadre normatif précis et cohérent dont ils auraient besoin. Par contrecoup, le Projet FAO, comme tout autre qui contribuerait dans ce domaine, apporte des éléments d'expérimentation utiles pour faire progresser la réflexion dans le futur.

**Table 13. Rôles des niveaux locaux de l'administration publique en Haïti**

Niveau	Planification	Exécution	Vigilance
Commune	CDC (organisation du processus de planification)	Administration municipale (dirigée par le CM)	AM (avec participation des ASEC)
Section communale	CDSC (adoption du Plan de Section)	CDSC (sous réserve)	ASEC (mais ceux-ci sont membres du CDSC)

Source : *Elaboration par la mission, à partir des décrets correspondants.*

122. La pratique des Comités de Pilotage (CP), orientée par la méthodologie que promeut le MPCE dans le cadre du Système national de planification, signifie une amélioration dans le sens que la figure du Conseil (passif) devient Comité (actif), chargé d'aider le CM dans l'intégralité de l'élaboration du PCD : le CP est nommé par arrêté communal, lequel doit fixer les secteurs et territoires d'appartenance de ses membres ainsi que la durée de leur mandat. Cependant la proposition du MPCE traite le CP comme un comité *ad-hoc*, dont la vie cesse avec la fonction qui lui a donné naissance. Ainsi, pour la phase d'implémentation, le Cadre méthodologique-type du Plan Communal de Développement suggère la création d'un autre comité, de mise en œuvre cette fois. Quant au suivi et évaluation il consiste seulement à élaborer des indicateurs et des instruments, que ce Comité de mise en œuvre doit utiliser. On voit donc que la dimension de participation citoyenne est reléguée à un rôle mineur dans le processus de planification locale ainsi proposé.
123. D'autre part, la proposition méthodologique du MPCE n'inclue pas la réalisation des Plans des SC, sans pour autant nier l'utilité de formes infra-communales de planification, et encore moins les interdire, mais en considérant que de tels Plans ne peuvent pas être

objet d'une normative à portée universelle car le pays n'a pas les moyens d'en assurer l'encadrement et le coût. Elle ne résout donc pas la problématique signalée plus haut quant à l'articulation entre le niveau municipal et les localités (sections communales / rurales, quartiers...), alors que c'est dans ces dernières que se déroulent effectivement les processus sociaux, économiques et environnementaux avec lesquels doit composer la planification.

124. De même, c'est à ce niveau territorial minimal que se génèrent les perceptions de la population en relation à « leur espace local », lesquelles sont à la base de l'expression de ses demandes. Ainsi, tout en établissant que le CP est « une entité qui réunit plusieurs groupes d'acteurs provenant de l'ensemble du territoire autour d'une même vision de développement », la méthode proposée par le MPCE est insuffisante car elle ne prévoit pas les outils qui permettront aux habitants des localités de canaliser leurs demandes et aspirations.

\*\*\*

## Annexe 8. Réalisation au niveau des résultats (effets) détaillés par activité

### Résultat 1

#### Résultat 1 - Un dispositif de facilitation, de partenariat et de gestion, conduit par les acteurs locaux, est fonctionnel à travers les CDL et le 3KPM.

125. Cet énoncé était en fait trop restrictif, et que le Résultat 1 ne se limite aux Comités qui se développent dans les collectivités territoriales, puis qu'il couvre d'autres types d'acteurs, comme le BAC et 6 autres thèmes (MUSO, capital humain, etc.). Pour ce résultat, les sous-questions évaluatives au niveau des effets sont les suivantes :

*1. Le BAC est-il fonctionnel ? Les relais du BAC dans les SC sont-ils fonctionnels ? Le personnel du BAC met-il en pratique les outils du DTPN<sup>16</sup> ?*

126. Le Directeur Technique National, coordonnateur du BAC de Cayes-Jacmel, ayant été déplacé à la DDA, il a emporté avec lui la synergie et les dynamiques démarrées avec le Projet FAO sur Marigot en 2009 - 2010. Depuis 2010, le BAC a été fondé et travaille sur Marigot, avec les fonds du projet PRAM et il n'y a pas eu de coordination opérative entre lui et le Projet FAO. Il n'y a donc pas de résultat sur ce thème. La réponse à la première question étant négative, les autres n'appliquent pas.

127. Par la suite, le manque de coordination entre le Projet Marigot et Projet PRAM, l'existence même d'une compétition entre les directeurs des deux projets, n'a pas permis de construire de synergies. Cette situation, en 2010 et 2011, n'a pas permis aux deux projets de se réunir sur un programme de travail commun, ni dans le champ des attributions du BAC, ni dans la coordination avec les CDL. Il faut noter que le PRAM gère le BAC de Marigot comme un projet, pas comme une dépendance institutionnelle, ce qui renforce la possibilité que leurs plans opératifs ne coïncident pas. Le PRAM étant un projet de l'AECID, se pose donc aussi la question de la coordination entre les instruments de la même coopération.

*2. Les CDL sont-ils fonctionnels ? Augmentation chaque année du taux de participation aux réunions ? Parité H/F dans les CDL ? Les organisations d'agriculteurs ont signé un accord avec le CDL ? Le 3KPM est-il fonctionnel ? Parité H/F dans le 3KPM ? Le PCD est-il utilisé comme un instrument actif de planification ?*

128. Les CDL et le 3KPM sont deux structures locales de concertation respectivement très importantes dans la démarche DTPN préconisée, s'articulant également avec la décentralisation en Haïti. Globalement, ce processus semble être très bien apprécié par les différentes catégories d'acteurs locaux. Ils admettent à l'unanimité que le PCD reste l'outil de référence pour la planification stratégique des investissements de développement au niveau local et communal. Cependant, certaines faiblesses distinctives liées à l'ensemble du processus DTPN et à son articulation avec la décentralisation en Haïti sont identifiées et décrites ci-après.

---

<sup>16</sup> Le transect, la carte mentale, l'interview semi structuré, l'arbre à problèmes et le tableau de solutions, l'établissement des priorités et la hiérarchisation des problèmes.

129. L'appui à la structuration rurale est appréciable. Les CDL ont fait un effort de structuration (statuts, règlements, reconnaissance officielle) et de rapprochement avec les CASEC et ASEC, mais ils sont dans l'opérationnalité (l'exécutif) et pas dans la fiscalisation. Ils sont plus ou moins débrouillards et plus ou moins démocratiques.
130. Ils sont potentiellement dans la planification, à deux niveaux (SC et Commune), mais avec deux limitations différentes. Quant à leur SC, parce qu'ils peuvent planifier uniquement les ressources du Projet FAO, qui est leur seul partenaire. Le niveau de la SC n'est pas un niveau de planification au sens strict du terme. Par contre les CDL doivent établir un plan d'action qui leur permette de mobiliser des énergies et des ressources pour développer leur territoire. D'autre part, les CDL doivent participer du processus de planification communal. Ils délèguent effectivement des personnes à ce processus, mais celui-ci est affecté de plusieurs problèmes, qui empêchent les CDL d'avoir un résultat à ce niveau.
131. Il existe aussi un problème quant à la composition des CDL, laquelle diffère notablement de celle que recommande le cadre légal de 2005, qui s'oriente vers un groupe ad-hoc de délégués d'organisations locales diverses, notamment de producteurs, se chargeant d'organiser la planification (et laisse la fonction de fiscalisation à l'ASEC et à leur participation dans l'Assemblée municipale).
132. Au sein du CDL les salariés, les techniciens agricoles, enseignants sont bien représentés ainsi que quelques agriculteurs. Les salariés sont généralement aussi agriculteurs, mais les CDL fonctionnent souvent comme des clubs d'individus, dans lesquels les Organisations de Producteurs sont peu représentées. Mais en même temps ils sont hybrides, en ayant en leur sein des membres d'ASEC et CASEC, pas nécessairement dans des positions de coordination. On a trouvé à ce sujet une grande diversité selon les SC. Dans certains CDL, la coordination est assurée par le coordonnateur ou un membre du CASEC, ce dernier étant un simple membre dans d'autres CDL.
133. Les élections sont aujourd'hui à renouveler, mais elles sont en retard. Les statuts ne prévoient pas non plus le renouvellement des représentants des « habitations ». Les CDL doivent diversifier leur réseau de partenaires et manquent souvent de stratégies.
134. La relation avec le 3KPM n'est pas assurée, elle est actuellement bloquée. Les CDL sont représentés dans le Comité Communal de Concertation et de Planification de Marigot (3KPM) par trois membres désignés en concertation de l'assemblée générale du CDL, mais le 3KPM était contrôlé par la Mairie de Marigot et il ne s'est plus réuni depuis 2 ans. Les CDL essaient en vain de relancer une rencontre. La réunion de décembre 2012 avait pour thème la validation du PCD. Les parties prenantes n'avaient pas eu accès au PCD avant cette rencontre de validation.
135. Au niveau sous-communal, le divorce entre le politique et une instance qui se positionne à la fois dans la planification et l'exécution, ne se produit pas, dans la mesure où les CDL acquièrent un fonctionnement de club dans lequel les CASEC s'inscrivent. Par contre, le 3KPM est une structure de concertation mort-née. Le Plan de Développement Communal est monopolisé par le Magistrat Principal qui ne brille par sa capacité de gouvernance démocratique, ni par son intérêt pour le développement de la commune (maire absentéiste).
136. En conclusion, les effets attendus de la conformation du tissu social de la planification locale ont été minimisés par quatre facteurs, les deux premiers étant liés à l'action du Projet et les deux autres à son contexte institutionnel :
- Un manque d'appropriation de la part du 3KPM notamment par rapport à la phase de mise en œuvre du PCD, sa validation n'ayant pas laissé aux CDL et autres acteurs sectoriels comme le BAC le temps de réagir sur son contenu, faisant l'objet par conséquent d'une remise en question de la part de ces différents acteurs.

- Une hétérogénéité dans la structuration et le fonctionnement des CDL, le renouvellement des membres du comité exécutif sur une base régulière n'étant pas généralement pris en compte dans leurs règlements intérieurs. Le CASEC et le CDL semblent fonctionner en parallèle comme étant deux entités/structures<sup>17</sup> locales complètement autonomes en matière de gestion financière des fonds/investissements alloués aux actions de développement d'une même collectivité locale.
- Un vide réglementaire pesant lourdement sur le fonctionnement des structures locales (Ex. CM vs 3KPM). En même temps que le maire principal étant à la fois président du CM et du 3KPM, ce dernier peut aussi prendre des décisions contre lui.
- Cela s'est combiné à un manque d'implication stratégique du MPCE dans la phase de structuration locale des comités de développement, dont les rôles spécifiques sont supposés complémentaires à ceux des différentes entités (CM, CASEC, ASEC) décentralisées de l'État. Surtout qu'il n'existe pas un texte de loi fixant les règles de la participation locale favorable au fonctionnement de ces comités, l'ASEC étant déjà une instance de contrôle du CASEC élu.

137. Le PCD comprend : une vision stratégique de développement, avec des objectifs clairement définis, cinq grands axes d'orientation et les mesures politiques incitatives de mise en œuvre; un cadre de planification qui présente les différents programmes liés à chaque grand axe d'intervention d'une part, et une programmation financière quinquennale du PCD par axe d'intervention, avec un budget (*soit approximativement 225 millions HTG*) annuel prévisionnel élaboré par programme, précisant la part relative des Collectivités Territoriales, de l'Administration Centrale et de la Coopération.

138. Le processus de validation du PCD a été fait d'une manière formellement participative (dans le cadre d'un atelier auquel ont participé deux délégués par SC), mais les délégués des CDL ont dû assister à cette rencontre de validation sans avoir pu discuter préalablement le document dans leurs comités respectifs. La mairie de Marigot s'y est très peu impliquée et le MPCE ne l'a fait qu'au moment de l'atelier de validation. Le document résultant ne comporte pas d'approche équité homme/femme. Il n'est pas suffisamment précis et détaillé au niveau des SC, n'explique pas le mécanisme de priorisation des actions, et il ne va pas au-delà d'une intention d'action assortis d'un budget. La déclinaison budgétaire manque de réalisme. Il a été élaboré en deux mois sans se baser sur une synthèse préalable des demandes qui étaient censées émaner des SC, au terme d'un processus préalable de formulation des aspirations de chaque SC suite à son propre diagnostic<sup>18</sup>.

139. Il a peu de chance d'aboutir à un résultat par ce manque de réalisme financier. Il est de plus peu itératif, en s'étant coupé des SC. Le PCD n'est pas un outil actif de

---

<sup>17</sup> De l'avis de la très grande majorité des CDL, il serait plus intéressant que le CASEC joue le rôle d'une structure de contrôle de la gestion des fonds alloués à l'exécution d'activités. Tandis que pour les CASEC, ce serait plutôt l'inverse.

<sup>18</sup> Ce thème est crucial pour les personnes impliquées dans la Planification locale en Haïti et doit donc l'être pour la FAO si elle veut continuer dans l'optique du DTP. Chaque fois que ce thème était abordé dans le déroulement de la mission, l'argument selon lequel cela ne fait pas partie de la méthodologie du MPCE, justifiant ainsi que cela ne se soit pas fait (a aussi joué le fait que les CDL optent pour évoluer en co-exécuteurs du Projet, tandis que, du côté communal, le processus du 3KPM s'est paralysé, jusqu'à l'intervention tardive d'IFOS, vers la fin du Projet). Dans l'annexe 7, on explique que le MPCE justifie le fait de ne pas normer un tel processus ascendant à cause du grand nombre de plans locaux que cela obligerait légalement à faire, sans que l'État ait les moyens de les financer. Par contre, le MPCE ne considère pas que ce cela soit négatif de le faire lorsqu'on en a l'opportunité.

planification. Il est conçu comme un appui à un plaidoyer pour attirer des partenaires financiers (ONG...).

140. Selon les participants de l'atelier du 14 février 2013, des recommandations ont été faites au PCD de Marigot, consistant, entre autres à considérer l'écotourisme comme un programme de développement à inclure dans le cadre du Plan de développement de la commune et inscrire dans le plan un programme de drainage de la ville de Marigot, ainsi que mettre en place un Projet d'envergure de protection de l'environnement en particulier pour Séguin, Parc "La Visite" en vue de protéger Pérédo et le bourg de Marigot.

*3. Les processus de planification et d'articulation d'activités de mise en pratique des plans sont-ils basés sur une adéquate information cartographique et statistique ?*

141. Ni le processus de diagnostic initial, ni le PDC? finalement élaboré n'ont inclus une analyse géographique fonctionnelle permettant d'établir des relations entre tous les paramètres à prendre en compte dans la planification, soit comme contraintes soit comme objectifs. Cela supposerait aller au-delà du zonage physico-climatique décrit dans le ProDoc et dans le Diagnostic, en le croisant avec les divisions des SC, localiser les habitations et les localités de moindre rang dans les intersections ainsi obtenues, et documenter chacune avec les informations disponibles, et surtout par les informations apportées par les personnes de chaque endroit. Ainsi aurait dû se faire une première construction sociale de l'espace rural de chaque SC, puis une construction d'ensemble, à laquelle on pourrait relier les informations provenant d'autres sources puis améliorer la cartographie avec des procédés analytiques complémentaires.

142. L'absence de cette construction cartographique et statistique a également empêché de réaliser un suivi des actions et situer les résultats selon leur contexte. Ceci a affecté drastiquement la possibilité que la mission puisse fournir des éléments quantifiés en relation à ce thème.

*4. Les structures existantes en matière de crédit et d'épargne se sont-elles consolidées ?*

143. Les 24 microcircuits financiers originaux créés par des groupements composés principalement de femmes dans les zones rurales de Marigot ne sont cependant pas isolés. Ils ont bénéficié d'un encadrement technique et de plusieurs instruments de crédit additionnels, permettant des prêts à taux bonifiés à plus long terme et de montants plus élevés que ceux pratiqués par les MUSO, grâce à une ligne de financement du Projet FAO, à travers d'une entité spécialisée en micro-finance (le KNFP, avec sa structure financière présente dans le Sud Est (succursale de Jacmel), le FHAF).

144. Ce partenariat a permis l'encadrement aux MUSO grâce à la présence de promoteurs de la zone, entraîné(e)s par KNFP. En ce qui concerne l'apport financier, il faut cependant noter 3 sortes de limitations :

- Certains instruments de prêts sont octroyés à titre individuel à des membres des MUSO (ayant plus de moyens que le reste du groupe) et à d'autres personnes voisines. Cela ne renforce pas les structures collectives, qui ne pourraient pas prêter au taux pratiqué par le FHAF.
- Cependant le FHAF, dont le bureau se trouve à une heure et demie en moyenne de la plupart des MUSO, dont les 2/3 sur des chemins causant une usure rapide des motos, doit s'appuyer sur les MUSO et les promoteurs pour garantir son activité.
- Le projet ayant terminé et le fond assigné à FHAF étant toujours en rotation (moins les coûts non récupérables dépensés jusqu'à la date), son devenir doit être défini à la

date de récupération du dernier prêt. Cependant, si les fonds déjà récupérés ne sont pas prêtés, il faut définir que faire avec le capital congelé. Au contraire, si les fonds sont à nouveau prêtés, ce qui est logique au vu de la demande qui existe, le moment établi pour la définition du statut du fond sera repoussé indéfiniment.

145. En plus des avantages inhérents à la structuration locale, le mécanisme de crédit développé avec l'appui du Projet FAO en partenariat avec FHAF et KNFP apporte une contribution financière relativement importante : environ 3, 544,090.00 HTG injectées dans l'économie locale en vue de financer les principales activités économiques des ruraux bénéficiaires via les MUSO à Marigot. Le montant global est réparti entre cinq produits de crédit (*Prêts Épargne Féminin, Crédit Amélioré, Crédit Jeune, Crédit Stockage et Microcrédit solidaire*) offerts par FHAF, suivant des modalités<sup>19</sup> respectives très distinctives.
146. Si certaines modalités sont relativement avantageuses pour les bénéficiaires d'un produit de crédit à l'autre, d'autres feraient l'objet d'une insatisfaction désespérante. Ainsi, le montant d'un prêt individuel fixé à 2,000.00 GHT pour le «Prêt Épargne Féminin», qui touche environ 56% des bénéficiaires<sup>20</sup>, ne semble fait référence à aucun critère. Ce modique montant serait révélé généralement insuffisant par rapport aux besoins de financement nécessaires à apporter une amélioration significative dans les conditions de vie des principaux bénéficiaires.
147. Spécifiquement au Microcrédit solidaire, en dehors de toute hypothèse sur la répartition individuelle du prêt au sein du groupe solidaire, un remboursement mensuel représenterait une contrainte majeure aux activités d'une éventuelle production agricole, susceptibles d'entraîner des problèmes de remboursement tardif au détriment de l'institution de Micro finance prêteuse, ou du moins une décapitalisation éventuelle par manque d'appropriation d'un tel produit de crédit aux éventuelles activités agricoles d'un bénéficiaire/emprunteur. Quant au crédit amélioré distribué avec des montants de prêt individuel correspondant vraisemblablement aux besoins essentiels des bénéficiaires en fonction de la demande réelle exprimée, un remboursement trimestriel devrait être un élément peu adapté aux activités économiques non ciblées, de cycle non compatible.
148. En conclusion, les modalités du crédit stockage (le moins développés des produits de crédit, avec seulement 6 bénéficiaires localisés à Corail Soult) semblent être les produits de crédit les plus adaptés aux caractéristiques des besoins spécifiques des principaux bénéficiaires qui en font la demande.
149. Dans l'ensemble, les cinq produits de crédit sont à la fois relativement importants et avantageux dans un milieu pareil, où la situation de référence paraît vraiment défavorable voire quasi nulle. Toutefois, des efforts considérables d'adaptation et d'appropriation de tels produits de crédit aux besoins spécifiques des ruraux ciblés sont inévitables. En même temps, le défi de pérenniser l'offre des produits financiers et orienter les bénéficiaires vers la capitalisation en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie.

---

<sup>19</sup> Les modalités pour le produit de crédit « Prêts Épargne Féminin » sont les suivantes : durée de 12 mois, montant de prêt individuel de 2,000.00 GHT, et remboursements in fine. Le Microcrédit solidaire est d'une durée allant de 5 à 10 mois, d'un montant de prêt solidaire variant de 15.000.00 GHT à 70,000.00 GHT d'un groupe à l'autre, de remboursement mensuel. Quant au crédit de stockage, la durée est 4 mois, le montant de prêt individuel compris allant de 1,540.00 GHT à 13425 GHT, et le remboursement in fine (à la vente des produits stockés). En ce qui concerne le crédit amélioré, la durée est de 18 mois pour un montant de prêt individuel variant de 15,000.00 à 24,000.00GHT, avec une fréquence de remboursement trimestriel. Les modalités pour le produit dit crédit jeune ne sont pas connues, la demande étant inexistante et le montant projeté a réalloué sous forme de crédit amélioré.

<sup>20</sup> Le nombre total de bénéficiaires est de 441 répartis dans les cinq sections communales de Marigot.

Donc, dans une perspective de réallocation du fonds de crédit disponible aux fins d'un renouvellement éventuel des produits de crédit, un partenariat encore plus dynamique devrait être développé en vue d'un système de financement plus performant et viable à long terme.

*5. La population de la zone d'intervention a-t-elle informée sur la dynamique du projet ?*

150. L'information ne passe pas très bien, car la grande majorité des acteurs ne savait pas que le projet s'arrêterait. Il aurait été pertinent de développer des informations agricoles : où acheter des semences, des traitements, et valoriser des succès agricoles. Les paysans se sentent perdus sans un projet fournisseur d'intrants. La grande majorité des paysans rencontrés ne savait pas que le projet fermait.

*6. Les participants aux formations y ont-ils développé des comportements / acquis des aptitudes / nouvelles ?*

151. Le séjour au Centre de Formation de Limbé a permis de renforcer le capital humain de plusieurs chefs d'équipe en aménagement antiérosif. Les échanges d'expérience entre paysans sont des outils participatifs qui n'ont pas été développés. Voir aussi le chapitre 5.5.

*7. Les synergies possibles entre les interventions ont-elles été développées ?*

152. Voir ce qu'on a dit à propos du BAC plus haut, dans la même section. L'absence de collaboration avec le PRAM n'est d'ailleurs pas un cas unique, car on n'a vu aucune collaboration avec la longue liste de projets financés dans le Sud Est par l'AECID. Les partenariats sont quelquefois vus comme de la sous-traitance, mais dans certains cas il y a une collaboration plus profonde qui est susceptible de s'établir, comme par exemple avec le KNFP.

*8. Taux d'analphabétisme des membres de groupement en année 3 ?*

153. L'activité vient de commencer (avril 2013). Il n'y a donc pas réponse à cette question pour le moment.

## *Résultat 2*

### **Résultat 2 - Les familles paysannes ont pu intensifier, diversifier et valoriser, de manière durable, leurs productions agricoles et leurs autres activités rurales.**

*1. Les agriculteurs ont adopté pleinement / commencé à mettre en pratique les changements de pratiques proposées ? Combien d'agriculteurs ont pu augmenter leur(s) culture(s) de rente ?*

154. Récemment initié par des paysans de Lavni et de Kalapierre (deux localités très isolées), deux (2) **champs-écoles** regroupant environ 50 familles paysannes ont été tardivement<sup>21</sup> démarrés avec l'appui du projet, alors que beaucoup plus (11) existent

---

<sup>21</sup> Fin 2012 et début 2013.

grâce au BAC exécutant le projet PRAM. Les membres des CEP sont très motivés, et les paysans voisins sensibilisés. Un fonds de crédit-semence sera constitué à partir de la cotisation des membres dont le montant s'élève actuellement à 8,280.00 HTG pour le CEP basé à Lavni (Bas Macary), il est géré par un comité de 9 membres, adoptant ainsi un calendrier de rencontre hebdomadaire.

155. Par ailleurs, la méthodologie champs-écoles semble être descendante, elle n'est pas toujours maîtrisée dans le choix des thèmes ainsi que dans la possibilité de répliquer de ces thèmes. Les techniciens/animateurs ne semblent pas avoir internalisé cette méthodologie qui semble être axée sur des thèmes billons/composts plutôt que de traiter des questions pratiques posées par les paysans, et d'améliorer leur savoir-faire agronomique quant aux nouveaux modes de gestion des cultures (haricot, tomates, poivron et choux) pratiqués dans le cadre de ces expériences. Les semences étant distribuées quasi-exclusivement par la FAO, il semble que la découverte du maraîchage est un peu forcée, car le champ-école est éclaté sur plusieurs jardins.
156. Les premières campagnes maraichères de démonstration ayant échouées (cyclones), les résultats obtenus à date semblent être peu satisfaisants. Le champ école est pour beaucoup une opportunité pour démarrer une dynamique collective, même si c'est surtout au départ un prétexte pour sortir de leur isolement, comme on l'a vu à Lavni (localité isolée de Macary). Il aurait été pertinent de réaliser des échanges d'expériences entre maraichers (p. ex. à Seguin) et de renforcer davantage le BAC sur ce thème. Globalement, on assiste à un manque d'appropriation de l'approche champs-écoles par les acteurs locaux, mais le temps peut bien en être le facteur limitant principal.

*2. Quelle proportion des agriculteurs ayant accès à l'irrigation ont adopté des pratiques d'intensification ?*

157. La **méthode PIF** (Plants Issus de Fragments de Tige) est techniquement maîtrisée, mais la durabilité est soumise à deux facteurs principaux : la pérennité de l'approvisionnement en intrants (saran, nématicide, fongicide...) et le risque de destruction des infrastructures par la survenue régulière de cyclones. Malgré une appropriation technique, la transversalité économique mal maîtrisée peut compromettre l'opération, actuellement la commercialisation des drageons ne semble pas à l'ordre du jour. L'aménagement semble fragile en regard de la périodicité des cyclones. La proportion est pour l'instant marginale, l'activité est tardive, les drageons n'ont pas encore été distribués, c'est pourtant un bon outil pour relancer la productivité bananière, et les distributions post-cycloniques.
158. La banane étant l'une des principales cultures<sup>22</sup> de rente dans cette zone, la technique PIF déjà bien maîtrisée permettra d'augmenter progressivement son rendement agricole par une amélioration du système de production/multiplication de plantules/drageons sains qui seront distribués aux agriculteurs irrigants. Cinq parcelles de démonstration sont sur le point d'être expérimenté avec 5 familles pour les 320 drageons/plantules au stade de distribution. Les techniciens et autres agriculteurs irrigants impliqués dans la mise en pratique de cette technique se sont montrés très optimistes quant à sa réussite.

---

<sup>22</sup> Les cultures maraichères comme haricot, poivron/piment, tomates et choux y sont aussi rencontrées.

3. *Les infrastructures d'irrigation contribuent-elles effectivement à l'intensification et l'augmentation de productivité ?*

159. Partant des données fournies par le BAC sur le rendement (27 à 30 tonnes/ha)<sup>23</sup> de la banane à Savane Dubois, les 65 hectares de terres irriguées permettraient de produire environ 2000 tonnes supplémentaires de bananes. Le rendement économique se réfère à l'expérience de Jode Pierre, un agriculteur utilisant exclusivement la main d'œuvre salariée. Ses charges d'exploitations s'élèvent à 30,000 HTG pour cultiver 0.37 hectares en bananier. La valeur de sa production<sup>24</sup> estimée à 114,285 HTG, lui permettrait de dégager une marge brute égale à 84,285 HTG.
160. Supposant que les 65 hectares sont cultivés en banane à partir du canal d'irrigation de Liliancourt, ces investissements dégageraient une marge brute avoisinant les 14, 864,331 HTG à la fin de première année d'une mise en culture complète, voire plus les deuxième et troisième années postérieures. Donc, il en résulte un double effet, une importante contribution à l'amélioration de la disponibilité alimentaire (un effet induit en lien au R4.-une réduction<sup>25</sup> de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des familles rurales de la zone) et à l'augmentation des revenus générés pour les ménages ruraux des deux sections communales concernées.
161. Des comités de gestion des **canaux d'irrigation** et du site de multiplication des plantules par la technique PIF sont motivés à en assurent leur fonctionnalité. Toutefois, certains éléments de faiblesse sont identifiés :
162. Étant peu structurés, les comités de gestion n'envisagent pas encore une stratégie de collecte de redevance auprès des agriculteurs irrigants bénéficiaires directs pour couvrir les coûts récurrents relativement élevés (entretien des canaux, renouvellement de stocks de produits phytosanitaires et compost ainsi que des matériels propres à la PIF comme Gerموirs, Saran, sachets, tapis et autres) ; achats de matériels de fonctionnement et du système ;
163. le canal d'irrigation de longueur inachevée (environ 20% terminé) à Tullier, exposant aux risques d'érosion les sols des parcelles en pente situées à mi-chemin, peut être inefficace ;
164. L'aménagement du site d'expérimentation de la technique PIF semble fragile par rapport à la périodicité des cyclones. L'ensemble de ces aspects devra être pris en compte pour s'assurer de la durabilité du système.

4. *Les familles d'agriculteurs ont-ils adopté des pratiques d'alimentation saine utilisant les produits locaux ?*

165. Dans le cas de la **production maraîchère** par les femmes pauvres, il y a eu une amélioration temporaire de l'alimentation familiale. Les familles dirigées par des femmes pauvres qui ont été choisies pour être bénéficiaires des actions de semences et démonstration de cultures maraîchères, ont introduit certaines cultures de jardin et ont de fait pu diversifier la diète familiale avec des végétaux.
166. Selon leurs déclarations, le maraîchage a sensiblement amélioré l'alimentation de leur famille et leur a même permis de dégager un petit revenu monétaire (non chiffrable

---

<sup>23</sup> Avec la technique PIF le rendement serait de l'ordre  $\geq 30$  tonnes/ha, car les plants sont sains et moins exposés aux phytopathologies de la banane.

<sup>24</sup> Au prix de vente moyen unitaire de 16 gourdes le Kg.

<sup>25</sup> Selon Fector Thélémaque, un membre comité du CDL-Savane Dubois, la consommation familiale/locale est autour de 30% de la production.

au cours d'une entrevue collective trop courte pour permettre d'approfondir individuellement sur ce thème, mais l'insoutenabilité de l'accès aux semences présente une sérieuse limitation quant à la pérennité de ce petit maraichage des familles rurales pauvres. En effet, dans les zones hautes, il existe une plus grande habitude de cultiver ces produits, mais ce n'est pas le cas des zones de piémont, dans lesquelles on a tenté d'introduire les cultures maraîchères. Ce résultat limité est lié au problème de l'approvisionnement en semences, que l'on traite plus loin à propos de la question plus générale des intrants agricoles.

167. **L'état nutritionnel** des habitants de la commune de Marigot n'est pas conforme aux standards nutritionnels établis internationalement. Les participants ont mis en évidence les principales causes à la base des problèmes nutritionnels et ceux-ci sont, en particulier, la précarité économique des ménages (le niveau de pauvreté des ménages), le nombre d'enfants au niveau de la famille (en particulier famille à plus de 4 enfants). En guise de recommandation les participants à l'atelier de février 2012 proposent: i) Le renforcement de l'éducation nutritionnelle des ménages de façon à favoriser un changement de comportement des acteurs pour réduire la prévalence des problèmes alimentaires et nutritionnels au sein de la commune ; ii) La création au sein des projets des activités génératrices de revenus aptes à produire des ressources pouvant contribuer à l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des ménages.

*5. La capitalisation des petits élevages avicoles a-t-elle été un succès ? Les familles pauvres ont-elles amélioré leur alimentation en protéines animales ?*

168. L'activité étant non viable compte tenu de la cherté et des pénuries de la provende, l'élevage de **pondeuse en batterie** a été abandonné (le prix de revient sur Marigot était de 7G et l'œuf importé de République Dominicaine est vendu 5G).
169. L'activité s'est réorientée vers un objectif mixte d'amélioration de la race et sur une production d'œuf avec des **poules semi rustiques** en milieu rural. Malheureusement cette activité n'est viable que si la provende est au moins mélangée à des nutriments locaux (petit mil, maïs, pois congo). La durabilité de l'activité est liée à la qualité de la provende produite localement. Si elle est achetée, l'activité n'est pas rentable, si la provende n'est pas adaptée les poules ne pondent plus (80%). Sur Corail Sault, seulement 20% des femelles ont réussi à produire localement un aliment de qualité pour leurs poules.
170. Sur Corail Sault, il y a un taux de survie de 74% six mois après la distribution. Les 119 poules « survivantes » de Lahocas n'ont produit que 24 œufs la veille du passage de l'équipe d'évaluation. Un petit groupe (1/6) a réussi à maintenir un taux de ponte supérieur à 80% alors que les autres ont un taux de ponte quasi nul. L'activité mal maîtrisée peut avoir un impact négatif sur l'équilibre du budget du ménage.

*6. La qualité génétique du troupeau bovin local est-elle en voie d'amélioration?*

171. En ce qui concerne les **boucs**, les croisements sont en cours. Un cas particulier est à Corail-Sault, où le CDL gère en plus un petit troupeau. Malgré les premiers croisements réussis, la mortalité des chèvres et des boucs est assez élevée (6/10 et 4/11). Ces disparitions sont liées aux cyclones, mais aussi à des empoisonnements d'animaux suite à des divagations dans les champs de culture voisins. Il y a une amélioration pour les caprins croisés.
172. Pour les **bovins**, il faudra attendre 5 années environ pour éventuellement constater une plus grande production de lait. L'activité d'amélioration génétique bovine concerne

50 éleveurs et 5 taureaux. L'amélioration de la qualité génétique du troupeau bovin requiert au moins 5 années pour commencer à porter ces fruits, et le nombre de vaches est très faible. De plus le vol de bétail rend complexe le développement de cette filière.

173. Dans le domaine de l'élevage, toujours selon les participants à l'atelier de février 2012 organisé par le Projet, il faut renforcer les capacités des agents vétérinaires pour faire le suivi du cheptel et continuer promouvoir l'élevage en enclos, augmenter le nombre de taureaux en vue d'améliorer la production laitière au niveau de la commune et mettre en place un mécanisme pour assurer l'accès aux aliments pendant la période de sécheresse.

*7. Les pêcheurs ont-ils pu retenir leur poisson pour mieux le mettre en marché ?*

174. L'action n'était pas terminée lors de la clôture du Projet, et aucun résultat économique concret n'a été obtenu jusqu'au moment de l'évaluation. Les conteneurs frigorifiques achetés par le Projet et devant être installés dans les localités de la côte de la SC de Savane Dubois (seulement accessibles par cabotage) étaient encore en douane au moment de l'EF, et on n'a obtenu aucun indice sur la façon dont cette activité pourrait être menée à bien après la finalisation du Projet FAO.

*8. Combien de familles bénéficient-elles des actions innovantes appuyées ?*

175. Le Projet n'a pas eu d'activité de type « développement économique local » qui auraient pu appuyer des « activités innovantes ». Le projet n'a pas accompagné d'autres actions génératrices de revenu en dehors de celles induites par les MUSO. Le chiffre de familles bénéficiaires est donc zéro.
176. La seule réponse à l'innovation entendue comme des personnes qui commencent des activités économiques qu'elles ne faisaient pas auparavant peut être attribuée aux MUSO. Les caisses étant plus féminines, les projets accompagnés le sont également. Les MUSO comme mécanismes d'épargne semblent être dynamiques, et la pérennité sera fonction de leur aptitude à se fédérer et à rejoindre un vrai réseau ou outil financier d'ampleur significative.
177. On constate cependant que les crédits-stockage placés à CS ne passent pas par la MUSO. Bien que la MUSO de cette SC ait des relations refroidies avec le CDL, cela n'est pas la seule explication. Dans toutes les expériences de MUSO on considère une caisse « Bleue » qui offre des prêts individuels, gérée directement par le FHAF qui doit en récupérer les Fonds, qui n'est pas intégrée aux mutuelles, et dont les clients ne sont pas forcément membres des mutuelles.

*9. Y a-t-il une dynamisation de l'offre et de la demande en intrants agricoles ?  
L'approvisionnement des agriculteurs en intrants agricoles est garanti ?*

178. Les **intrants** pour le stockage, les nématicides, les médicaments pour les animaux, les semences ont toujours été fournies par le Projet à titre de don, ce qui maintient les paysans les plus pauvres dans une posture d'assistés.
179. Pour ce qui est des semences maraîchères, la mission d'évaluation a constaté que les femmes qui en ont été bénéficiaires comptent vraisemblablement parmi les familles les plus pauvres de la zone d'intervention, mais que cette action du Projet présente un sérieux problème : les bénéficiaires ne disposent d'aucun stocks de semences pour la campagne suivante, ne savent pas où s'en procurer et n'ont pas d'information sur leur coût.

180. Il est vrai que pour certaines espèces la réutilisation des semences est possible (c'est le cas du piment et des épinards) mais généralement les semences distribuées par le Projet étaient des hybrides que les paysannes ne peuvent pas reproduire, ce qui a donc augmenté leur dépendance. De plus, elles leur ont été données sans qu'elles en connaissent le prix et elles ne peuvent donc pas l'intégrer dans une éventuelle estimation de la relation cout – bénéfice. Elles ne connaissent pas non plus les lieux d'approvisionnement maintenant que le Projet est fini. La pérennité supposerait donc une organisation locale pour acheter ensemble des semences commerciales. Comme l'a dit une paysanne quand elle a appris que le projet s'arrêtait : « Nous perdus... » En effet, elle ne savait plus comment faire pour obtenir les semences potagères.
181. Actuellement, les paysannes n'ont plus de sources d'approvisionnement en intrants puisque les variétés hybrides proposées interdisent une production endogène de semences. Il n'y a aucune source de fourniture alternative d'intrant hormis le rapprochement avec le BAC. Il aurait fallu informer sur les lieux où les paysans peuvent trouver de la semence et les produits phyto et demander au BAC d'appuyer les paysans dans ces approvisionnements. Il serait aussi important de favoriser des solutions locales dans tous les freins à la production rencontrés (semences, traitements...).
182. Certains autres intrants (produits/médicaments pour les soins vétérinaires) étaient également fournis par le Projet et leur fourniture a donc cessé avec lui. D'autres (insecticides naturels) sont plutôt produits à partir des plantes locales (Neem, Papayer) par les exploitants formés avec l'**appui** du projet. Ces derniers réalisent des compléments d'alimentation animal (poules) avec des plantes locales (« palobib » = acacia) à la recherche d'une provende équilibrée localement. Cependant, la dépendance extérieure demeure pour certains intrants agricole et animal, tandis que la capacité locale de production de tels intrants n'est pas assez développée.
183. La fabrication locale de **compost** valorisant l'utilisation de stocks de fertilisants/engrais naturels pour appuyer la production agricole à Marigot est un très bon choix stratégique des acteurs locaux appuyés par le projet. Cette option semble être plus pertinente que celui de mettre en place des boutiques d'intrants agricoles communautaires plutôt dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement. Utilisé principalement pour fertiliser les bananeraies, les cultures maraichères et les cultures d'ignames, le compost<sup>26</sup> produit localement semble répondre à une demande potentielle très élevée, étant donné l'excédent de demande des agriculteurs après la vente de 85%<sup>27</sup> des 80 tonnes produits à Macary avec l'appui de SUCO.
184. Cependant, les compostières étant situées dans les hauteurs, l'approvisionnement en matières premières locales<sup>28</sup> se trouvait être très distant des zones de production (sauf pour le cas de la compostière municipale, située dans le bourg, mais celle-ci n'a pas continué à opérer faute d'un local approprié qui aurait dû être mis à disposition par la mairie), l'activité n'était viable qu'avec l'appui d'un organisme externe (l'ONG SUCO) qui, avec le financement du Projet, en assumait le véritable coût.
185. Les coûts de production n'étant pas maîtrisés, il est peu probable que l'activité se maintienne telle quelle, mais il est possible que la technique soit adoptée postérieurement, en plus petites dimensions, avec des intrants disponibles sur place. En effet, l'échelle de

<sup>26</sup> La production se réalise 2 fois l'an.

<sup>27</sup> 15% de compost produits sont achetés par le projet aux fins de distribution aux riziculteurs d'autres sections communales de Marigot. Pour les 2 sites (Macary et Seguin), un total de 160 Tonnes métriques de compost sont produits.

<sup>28</sup> La plupart des matières premières (bagasse de canne-à-sucre, déchets de poulets, cendres de boulangerie) sont utilisées dans l'expérience proviennent des Cayes-Jacmel et de Léogane.

production choisie correspondait initialement à celle d'une activité collective, gérée par les CDL au travers d'un comité *ad-hoc*, à des fins avant tout démonstratives, (et aussi commerciales, mais secondairement).

186. Dans chaque cas, un petit nombre d'agriculteurs ont appris à maîtriser cette technique, se constituant donc en facteurs d'offre potentielle, tandis que la demande (potentielle également) a vraisemblablement été stimulée par la promotion de l'utilisation de compost dans diverses activités appuyée par le Projet. Ces indices ne sont cependant pas suffisants pour affirmer qu'il en sera effectivement ainsi, du fait de la limitation, déjà signalée, qui subsiste quant à l'approvisionnement en matières premières.

*10. A-t-on dynamisé la production et l'échange de semences ou de plants dans la zone ?*

187. Un espace d'échanges locaux, organisé par le Projet avec la participation des acteurs locaux (échantillon sélectionné d'agriculteurs/agricultrices, organisations<sup>29</sup> locales, CDL, ASEC et une ONG locale, Flore des Femmes), a été bien apprécié. Il s'agit des «**foires aux semences**<sup>30</sup>», réalisées au printemps 2013. Celles-ci ont été présentées comme une continuité des activités de distribution effectuées par le Projet au cours des années précédentes, mais elles constituent en fait, par leur modalité, une tentative d'innovation par rapport à aux actions d'assistance menées les années précédentes, au cours desquelles les semences étaient généralement donnés aux agricultrices/agriculteurs, ces derniers étant maintenus dans une posture d'assistés.

188. Toutefois, le mécanisme de marché n'a été que partiellement mis en place, en donnant des coupons aux producteurs pour qu'eux-mêmes effectuent les choix et les achats, mais l'offre locale n'existant pas et n'ayant pas été préalablement stimulée et organisée, il a fallu recourir à des producteurs spécialisés situés hors de la zone d'intervention pour l'assurer, ce qui a été le rôle des opérateurs sous contrat du Projet, comme l'ONG Flore des Femmes..

189. La pertinence de cette action tient à force qu'il n'existe aucune source alternative de fourniture d'intrants hormis le rapprochement avec le BAC. Toutefois, garantir la durabilité de la disponibilité de telles semences semble exiger d'autres appuis, car les acteurs locaux ne sont pas suffisamment organisés, ni équipés/outillés à reprendre/poursuivre cette dynamique dans une perspective d'amélioration à long terme. Pour mettre en marche un mécanisme susceptible de se pérenniser, il aurait fallu aider certains producteurs à s'organiser en producteurs de semences de qualité pour le marché local, permettant ainsi de résoudre durablement les problèmes de rareté ou disponibilité très limitée de ce facteur de production sur le marché local. La mise en place des structures (silos<sup>31</sup>) communautaires de stockage aurait pu y contribuer.

190. Pour ce qui est des espèces pérennes, dans les 5 sections communales ont été développées des **pépinières d'arbres** fruitiers, forestiers ou de bambous avec une plus

---

<sup>29</sup> Parmi les organisations locales, on peut mentionner ATEPASE et Flore des Femmes, une organisation locale qui a été recrutée sur appel d'offre locale comme opérateur pour organiser l'offre des semences pour les foires aux semences du printemps 2013.

<sup>30</sup> Il s'agit généralement des semences de maïs et haricot noir testés aux taux situés entre 80 et 88% de réussite, issus d'agriculteurs sélectionnés comme fournisseurs venant des cinq sections communales de Marigot, de Capouge, de Gaillard et de Cayes-Jacmel. De plus, à partir de l'année 2010, pour toutes les campagnes de printemps, le Projet a distribué des semences de maïs et haricot à 900 exploitants semant en moyenne un demi-hectare en cultures associées La contrepartie du don de semences (pois et maïs) est la préparation en billon de la parcelle.

<sup>31</sup> Un total de 12 silos communautaires d'une capacité unitaire de 175 Kg a été mis en place avec l'appui du projet et ONUFEMMES.

grande concentration dans la zone moyennement haute. Des plantules d'essence de reboisement et forestières ont été mise en place, mais la demande en protection biologique n'a pas été satisfaite. L'activité de plantules de bambous n'a été réalisée qu'au tiers des prévisions à Macary parce que le technicien a dû arrêter son activité durant 3 mois fin 2010 suite à la cessation de paiement de son salaire par le MARNDR, ce qui a eu pour conséquences la vente des plantules par le CDL et une utilisation sur le terrain personnel de certains membres directifs.

191. Il en résultait également un manque significatif de plantules pour végétaliser les systèmes de protection des bassins versant et les cultures sur murette à cause des retards enregistrés. Ce n'est jusqu'au lendemain de la fermeture du projet, le 1<sup>er</sup> mai 2013, que 11.000 plantules ont été transplantées. Au moins un suivi/accompagnement de proximité de la part des techniciens engagés dans cette action s'avère encore nécessaire pour s'assurer d'un plus grand taux de réussite.
192. Dans le domaine de la production végétale, toujours selon les participants à l'atelier de février 2012, il aurait été nécessaire de « i) fournir aux bénéficiaires des semences adaptées aux différentes zones agro écologiques et ii) fournir les semences à temps (au début de la saison pluvieuse) », ce qui permet de déduire que cela n'a pas toujours été le cas, au moins pour ce qui concerne le deuxième point. Quant à l'aspect de l'adéquation entre les semences et la géographie locale, il n'était pas possible de le satisfaire car les zones où l'on peut trouver des excédents commercialisables de semences sont plutôt les plaines côtières (de Marigot à Jacmel) alors que les demandeurs, bénéficiaires du Projet se situaient dans les hauteurs.

*11. La capacité de stockage de grains dans la commune a-t-elle augmenté ? En année 3, au moins 30 pour cent des récoltes sont stockés et vendues selon de nouveaux modes de commercialisation?*

193. Les **volumes stockés de maïs** sont marginaux pour l'instant mais cette piste est prometteuse car elle résout au moins trois difficultés : valoriser le différentiel des prix du maïs entre récolte et soudure en apportant de l'argent frais, maintenir des stocks de vivrier/semences dans la région, et limiter les pertes de stockage qui sont très importantes.

*12. Quels sont les résultats des analyses des filières des 5 cultures principales et de la pêche ?*

194. L'activité n'ayant pas été réalisée, la question au sujet des effets ne peut pas être répondue.

### *Résultat 3*

### **Résultat 3 - Une gestion durable des ressources naturelles est appliquée à tous les niveaux.**

*1. Les instruments d'interprétation du territoire et des cultures sont utilisés dans le processus de planification du développement local.*

195. Les instruments d'analyse géographique, pourtant très importants pour l'approche DTPN, n'ont pas été produits du tout, alors qu'ils étaient prévus dès la première étape du Projet. Ils n'ont donc pas été utilisés dans la formulation du PCD. Ils n'ont pas été réalisés par la suite non plus et il n'y a donc jamais eu d'analyse territoriale basée sur type

quelconque d'instruments cartographique ou pictographique. Une explication de cette absence semble être le fait qu'il existait, au sein de l'équipe du Projet (y compris l'ATI), des divergences conceptuelles et méthodologiques quant aux outils appropriés. Le PCD contient bien quelques cartes dans sa section descriptive, mais celles-ci n'ont pas été exploitées pour construire un zonage intégrateur. L'échelle utilisée est celle de la commune, mais elle n'est pas suffisante pour le travail au niveau de chaque section communale, à l'intérieur desquelles on retrouve une grande diversité biophysique, ce qui est normal en pays montagneux.

*2. Combien de familles rurales bénéficient des investissements réalisés ? Ces investissements ont-ils été priorisés sur une base participative ? Quels résultats y observe-t-on en ce qui concerne la gestion de la fertilité et la protection des eaux et des sols ?*

196. Diverses actions axées sur l'aménagement antiérosif de plus d'une trentaine de micro BV totalisant environ 300 hectares, le traitement solidement structuré d'une vingtaine de ravines de plusieurs kilomètres et l'aménagement bien contrôlé des parcelles d'environ un millier d'hectares dans les mornes, incluant la transplantation de plus d'une centaine de milliers de plantules forestières et fruitières sur les sites aménagés, se sont révélées très pertinentes à plusieurs niveaux : sensibilités des sites sélectionnés quant aux dangers/risques environnementaux potentiels, échelle des priorités établies par les acteurs locaux (CDL, CASEC, ASEC, agriculteurs et agricultrices,...), positivité des impacts environnementaux et économiques prévisibles sur le long terme.
197. Les aménagements sont appréciés comme outil de lutte contre la pauvreté. La participation des femmes est forte et elles réinvestissent leur salaire, gagné en travaillant dans les aménagements, sur des petits projets productifs individuels ou pour des dépenses familiales (p. ex. frais de scolarité des enfants). C'est donc un outil de recapitalisation. Les ouvrages apparaissent solides, il s'agit souvent d'aménagement de fonds de ravine qui ralentissent la vitesse des eaux de ruissellement, et permettent aussi de générer des terrasses cultivables une partie de l'année augmentant ainsi la surface de terres agricoles utiles pour les agriculteurs. Il y a aussi des aménagements de mornes à des fins de culture et d'élevage. Les positionnements des murs décrivent la propriété foncière (cela a été observé sur la SC de Corail Sout).
198. Les aménagements ont été faits dans les ravines identifiées par les exploitants/habitants du milieu, qui ont priorisé, entre autres, la dangerosité et le gain de surface agricole sur les sites d'intervention.
199. Plébiscités par la population comme le meilleur des apports du Projet, les activités d'aménagement présentent en fait cinq sortes d'avantages : la protection de la partie aval (contrôle des inondations), la réduction des glissements de terrain, une meilleure infiltration de l'eau en amont, un gain de terres agricole (cultures dans les ravines, et pâturages améliorés sur les mornes), et une meilleure sécurisation foncière<sup>32</sup>, outre le bénéfice temporaire que représente le salaire contre du travail. Un aspect très important de ces intervention tient compte du niveau de récupération des terres agricoles mises en valeur par les exploitants-es des parcelles concernées.

---

<sup>32</sup> Les parcelles délimitées par des murs appartiennent à une famille ou un individu, l'appropriation des terres de ravines se fait par le prolongement des propriétés situées latéralement.

3. *Combien de familles rurales bénéficient des forêts énergétiques communales ? Combien de familles ont-elles installé de petites parcelles individuelles avec des espèces d'arbres pour le bois d'œuvre et de feu ?*

200. Le thème de l'utilisation du bois (bois de feu et charbon de bois) n'a pas été inclus dans le menu des priorités des CDL, ni dans l'offre du Projet. Il n'a donc simplement pas été abordé et, comme on l'a signalé (5.1.3), l'aménagement des forêts énergétiques n'a pas été fait. On trouve là une autre conséquence du fait que la commune est relativement mieux dotée d'alternatives agricoles, et également avec une offre hydrique plus abondante, et où le négoce du charbon n'est pas très présent. La question sur les effets réalisés dans l'espace public et sur les terres privées n'applique donc pas.

#### *Résultat 4*

#### **Résultat 4 - Les conditions d'existence (santé, éducation) et la sécurité alimentaire ont été améliorés et les groupes les plus vulnérables ont été impliqués et appuyés.**

1. *Le projet a-t-il contribué à améliorer les conditions de scolarisation et à augmenter le taux de scolarisation des enfants dans les SC de Marigot ?*

201. Le thème n'a pas été abordé, et la question au sujet des effets éventuels n'applique donc pas.

2. *La meilleure provision de services de santé a-t-elle contribué à améliorer l'accès aux soins et la satisfaction de la population locale ?*

202. Le thème n'a pas été abordé, et la question au sujet des effets n'applique donc pas.

3. *L'accès à l'eau potable et l'hygiène élémentaire de la population locale ont-ils augmenté ?*

203. L'appui du projet en matière de construction et/ou réhabilitation de captages<sup>33</sup> de sources, de construction de citernes familiales et de mise en place de réservoirs d'approvisionnement des familles rurales nécessiteuses a permis d'atteindre environ 1025 familles rurales (environ 6150 personnes) ayant accès à une source d'eau améliorée dans la zone. Ce sont des réalisations très appréciées par les populations locales, notamment les familles bénéficiaires directes des zones respectives. Cela contribue à améliorer la santé<sup>34</sup> et la propreté familiale, en plus de garantir une certaine autonomie familiale (jusqu'à 4 h/jour). Dans la grande majorité des cas, le système accessible est plutôt un complément qui, en aucun cas, ne remplace pas une solution définitive.

204. La précarité de la situation des populations rurales touchées par les services améliorés en eau disponible avec l'appui du projet à Marigot est, entre autres, un

---

<sup>33</sup> En référence aux données du diagnostic, les dix (6 réhabilitations + 4 constructions) captages de sources portent le nombre de sources captées à 31 (une augmentation de 15%) et le nombre de sources en bon état à 19 (donc 61%, incluant les 4 captages construits). 80 citernes de capacité de 15 m<sup>3</sup> desservent 5 familles chacune pour 400 familles au total, en plus de 24 réservoirs d'approvisionnement familial d'une capacité de 125 gallons dans les cinq (5) sections communales de Marigot.

<sup>34</sup> Cela limite l'impact du choléra dans la zone selon les témoignages des leaders communautaires rencontrés à ce sujet.

justificatif clé de la pertinence de son intervention. Certains éléments caractérisent la pertinence des réalisations du projet dans ce secteur : i) abandon de la consommation de l'eau de rivière<sup>35</sup>, ii) proximité de l'eau disponible par rapport à la longue distance<sup>36</sup> des sources d'approvisionnement, iii) aide à l'alimentation en eau des pépinières maraichères (choux, poivron, tomate) dans les zones de piémont et de montagnes.

205. Par ailleurs, les éléments de la durabilité sont spécifiques à chaque système. Pour les captages de sources, la durabilité dépend de la dynamique de fonctionnement du comité de gestion de 5 membres qui devraient instaurer une pratique de collecte de redevances/cotisations pour en assurer l'entretien au fil du temps. Pour les citernes, l'entretien familial suffit pour garantir leur durabilité. Dans ces cas, la qualité des ouvrages livrés et remis aux bénéficiaires fait l'objet de doute au regard des normes de standardisation internationale applicables pour s'assurer d'une durée de vie normalement garantie. Quant aux réservoirs, il n'y a vraiment aucune inquiétude, sinon l'installation devrait être rassurante étant qu'elle coïnciderait avec la fin du projet pour la plupart. Dans l'ensemble, l'appui d'un CDL dynamique et fonctionnel s'avérerait très utile.
206. Cependant, quelques aspects retiennent l'attention de la mission. Les installations de captage débordent généralement, dû à l'absence d'adduction d'eau au niveau des ménages des zones touchées. Des aménagements des captages des sources avec adduction gravitaire permettraient d'apporter de l'eau dans les zones plus peuplées en aval comme à Pérédo, par exemple, pour le captage localisé à mi-chemin entre Macary et Pérédo. Les citernes manquent d'eau, et l'installation d'une petite pompe domestique à moteur permettrait d'améliorer la propreté de l'eau destinée à l'usage domestique. Les besoins des populations locales sont encore énormes pour le secteur de l'eau, en plus la quantité d'eau dans les citernes risque d'être insuffisante pour approvisionner 5 familles, surtout en période sèche.

#### *4. L'amélioration des conditions d'éclairage public a-t-elle contribué à une meilleure qualité de vie des communautés ?*

207. Le lampadaire est apprécié par les populations en particulier les femmes qui y voient un moyen de sécurisation d'un lieu. Par contre le remplacement de la batterie (durée de vie maximum de 3 ans) n'est pas pris en compte. Les CDL n'ont pas commencé à rassembler des cotisations. Cet éclairage crée de l'activité et du lien social, et permet aux écoliers de réviser leurs devoirs.

#### *5. La production de légumes par les petits exploitants a-t-elle augmenté ?*

208. S'agissant de la promotion des micro-jardins hors-sol, le thème n'a pas été mené à la pratique, et la sous-question évaluative au sujet des effets n'applique donc pas. Par contre, le thème de la production de légumes comme conséquence de l'adoption de pratiques productives promues par la composante II est pertinent. Cependant, il ne s'agirait plus dans ce cas d'un effet, mais d'un impact.

---

<sup>35</sup> La rivière est la source principale d'approvisionnement de la grande majorité des habitants de l'Avenir, une habitation très enclavée de la section communale de Macary.

<sup>36</sup> Certains bénéficiaires font environ 4 heures de marche aller-retour pour s'approvisionner en eau de sources. C'est le cas par exemple pour les habitants de la localité Bois Bourgeon qui s'approvisionnent en eau à partir de la source « Suez » à Fond Jean Noël.

6. *Quels petits métiers ont été développés en faveur des jeunes ruraux avec l'appui du projet? Combien de personnes en ont bénéficiés ?*

209. Une vingtaine de producteurs ont appris pour quelques-uns à faire du compost. Beaucoup ont appris à faire des murs en pierres sèches. Le projet n'a pas développé un volet de formation professionnelle créatrice d'AGR, mais les compétences des constructeurs de murs et de seuils peuvent être largement valorisées sur l'île.

7. *Les familles rurales ont-elles accès à un mécanisme de solidarité ?*

210. Le mécanisme des Caisses rouge des MUSO, déjà décrit, s'est substitué au Fonds de Solidarité qui n'a pas vraiment vu le jour, dans la même façon que la MUSO a apporté son aide pour les activités Génératrices de Revenu. Les familles rurales ont accès à un autre mécanisme de solidarité, la caisse rouge des MUSO. Il y a eu quelques distributions d'argent par l'intermédiaire du CDL pour des personnes recensées comme vulnérables.

211. Le petit tableau suivant est un exercice simple que la mission a utilisé en réunion plénière avec les CDL pour **mesurer le degré de satisfaction des participants** en relation au menu des activités du projet, en prenant soin de donner la parole à chacun des participants individuellement (et donc aux hommes et aux femmes, en proportion de leur présence respective dans les instances de consultées).

**Table 14. CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS EN ORDRE D'IMPORTANCE DÉCROISSANTE PAR LES CDL**

Section Communale <sup>37</sup>	Grande Rivière	Savane Dubois	Corail Sout	Moyenne
Aménagement de MBV	1	1	1	1
Captage sources et Citernes	3	2	2	2
Boucs (race améliorée)	4	4	3	3
Mutuelles de Solidarité	2	5	6	4
Semences	5	7	5	5
Formation CT	7	6	7	6
Canaux d'irrigation	9	3	9	7
Taureau (race laitière)	9	9	4	8
Poules pondeuses	6	9	9	9

Source : Réunions soutenues par la mission avec les CDL dans 3 sections communales. Les chiffres sont des ordres de priorité établis par les participants, le « 1 » représentant l'activité la PLUS importante, l'importance décroît au fur et à mesure que le chiffre augmente.

212. Par contre l'alphabétisation commencée très tardivement (moins d'un mois avant la fin du projet dans sa phase de massification) touche à peine 2% de la population adulte, alors que le taux d'analphabétisme est supérieur à 80%. Quant aux investissements en biens publics (piste et éclairage publics), l'absence de données fiables au niveau des localités ne permet pas d'en quantifier les effets.

213. La mission d'EF n'a pas rencontré d'évidence de l'utilisation de produits normatifs et informatifs de la FAO par l'équipe du Projet, pas même des publications « Développement territorial participatif et négocié » et « Guide pratique d'aménagement des BV ». Il faut cependant signaler que ces thèmes étaient la spécialité du consultant

<sup>37</sup> Cet exercice a été introduit en cours de route, et n'a donc été mené que sur 3 sites, mais ceux-ci sont représentatifs de la diversité des 5 SC.

retraité qui assumait la fonction d'ATI, lequel a donc pu mobiliser ces connaissances sans que le reste de l'équipe soit informée de leur source<sup>38</sup>.

214. Réciproquement, il n'y a pas non plus d'évidence de la contribution du Projet à la fonction normative et de diffusion de connaissances de la FAO. Il y aurait pourtant matière à cela : il aurait fallu notamment faire un suivi de certaines réalisations d'AMBV dans le temps et les documenter (résistance, ampliation de la capacité de production, effets en aval, aménagements complémentaires...).

\*\*\*

---

<sup>38</sup> Par ailleurs le spécialiste national en charge de ces thèmes n'était plus en poste depuis plusieurs mois lors de la mission et il n'a pas été possible de le rencontrer, ce qui a empêché d'approfondir cette question.

## 1 Antécédents du projet

1. Le projet GCP /HAI/021/SPA a été signé le 22 octobre 2008 par l'Agence Espagnole pour la Coopération International et le Développement (AECID), la FAO et le Gouvernement haïtien à travers le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). La contribution de l'AECID a été de 2.472.392 USD. Le 3 avril 2013, le projet avait dépensé 2.066.624 USD, soit 83,6% du budget disponible. Le projet, officiellement démarré le 3 novembre 2008, va clore le 30 avril 2013, après l'approbation d'une prolongation sans incidences financières.
2. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration, dans la commune de Marigot, des conditions de vie et de sécurité alimentaire des ménages par une élévation de leur état nutritionnel et de leur santé, à travers une croissance et une diversification de la production et des revenus, et grâce à une gouvernance locale et des capacités de gestion territoriale renforcées.
3. Les résultats attendus du projet sont les quatre suivants, articulés par activités :
  - 1) Un dispositif de facilitation, de partenariat et de gestion, conduit par les acteurs locaux, est fonctionnel à travers:
    - Mise en place d'une équipe et de méthodes et procédures du développement territorial participatif et négocié (DTPN) pour redynamiser le Bureau agricole communal (BAC) ;
    - Appui à la conduite avec les familles rurales d'un diagnostic, de la programmation et du suivi participatifs et négociés afin d'évaluer la situation agro-socio-économique et de sécurité alimentaire de départ et d'identifier les potentialités et les moyens disponibles ;
    - Appui à l'organisation et au renforcement des groupements de base ;
    - Appui aux mécanismes d'accompagnement au niveau du financement et de la circulation de l'information, en s'appuyant sur les structures de crédit et d'épargne existantes ;
    - Etablissement d'un partenariat de coopération décentralisée.
  - 2) Les familles paysannes ont pu intensifier, diversifier et valoriser, de manière durable, leurs productions à travers :
    - Appui au système de champs-école ;
    - Intensification des cultures en irrigué ;
    - Aménagement des parcelles de mornes ;
    - Diversification des activités et actions innovantes ;
    - Promotion d'actions en amont et en aval de la production ;
    - Valorisation des produits et recherche de débouchés.
  - 3) Une gestion durable des ressources naturelles est appliquée à tous les niveaux, à travers :
    - Connaissance des paysages ruraux ;
    - Petits aménagements de mornes, de plaines et de la pêche littorale ;
    - Aménagement des forêts énergétiques communales ;
    - Infrastructures et équipement en faveur du désenclavement.